



RAPPORT FINANCIER
AU
31 DECEMBRE 2020

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

I. Attestation de responsabilité du rapport financier annuel	3
II. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	4
III. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	25
IV. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2020	35
V. Comptes sociaux de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2020	87
VI. Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes statutaires et consolidés	116

Attestation de responsabilité du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Suresnes, le 22 avril 2021

Pierre Laurent, Directeur général

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions légales, nous vous rendons compte ci-après de la gestion de la Société et de sa filiale américaine, Voluntis Inc. (le « **Groupe** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, de son activité et des résultats sur la même période.

1. ACTIVITE DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2020 ET FAITS MARQUANTS

1.1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

L'année 2020 a été une année bien remplie pour Voluntis, en termes de réorientation stratégique, d'avancées commerciales et de financements.

L'ensemble de ces évolutions est détaillé ci-dessous :

Développement commercial et activité

Priorité donnée au développement de partenariats de développement et de distribution de solutions dans l'oncologie auprès des acteurs pharmaceutiques.

En oncologie, Bristol-Myers Squibb et Voluntis ont annoncé le 3 mars 2020 la signature d'un contrat de collaboration pour développer et évaluer des thérapies numériques dans le cancer, s'appuyant sur Theraxium, la plateforme technologique de Voluntis. Ce contrat important renforce la présence de Voluntis dans le segment des solutions numériques à destination des patients traités pour un cancer et des professionnels de santé qui les accompagnent. Au titre de ce contrat, les sommes forfaitaires que le Groupe pourrait percevoir pendant la phase pré-lancement, sous réserve de la survenance des événements et jalons prévus, peuvent atteindre un montant maximum d'environ 15 millions d'euros.

Ce contrat fait suite à l'accord signé avec Novartis en fin d'année 2019, dont la mise en œuvre s'est poursuivie en 2020.

Par ailleurs, la Société mène activement des discussions commerciales avec d'autres acteurs pharmaceutiques dans l'optique de développer plus avant son leadership dans le domaine des thérapies numériques en oncologie.

Priorisation de l'approche commerciale indirecte dans le diabète et nouveau partenariat pharmaceutique

Dans le diabète, la Société a annoncé le 4 mars 2020, sa décision de prioriser une nouvelle approche partenariale indirecte pour diffuser ses solutions compte tenu des évolutions du marché et de la stratégie de ses acteurs. Voluntis a en conséquence suspendu ses efforts de commercialisation directe aux Etats-Unis.

A l'issue d'un recentrage sur la France de la collaboration avec Sanofi dans le diabète, en lien avec les nouvelles orientations stratégiques mondiales du laboratoire, Voluntis a conclu en juillet 2020 un contrat mondial important avec Biocon Biologics pour développer et distribuer un portefeuille de thérapies numériques afin d'aider les personnes diabétiques traitées par différents traitements biologiques. Avec cet accord de licence, Biocon Biologics est devenu l'une des premières sociétés d'insuline à pouvoir proposer une thérapie numérique validée, homologuée par la Food and Drug Administration Américaine et portant le marquage CE, Insulia®, aux patients atteints de diabète dans plusieurs marchés du monde.

Développements produits et Recherche & Développement

Le Groupe a poursuivi ses investissements principalement en oncologie et autour de sa plateforme Theraxium.

Oncologie

Traduisant la nouvelle feuille de route, dans le domaine de l'oncologie, Voluntis a poursuivi l'enrichissement fonctionnel sa solution multicaner de gestion des symptômes et notamment à travers l'adjonction de nouveaux algorithmes.

La Société a obtenu le marquage CE de la solution Oleena en novembre 2020, cette nouvelle autorisation de commercialisation en Europe venant s'ajouter à celle obtenue en 2019 aux Etats-Unis.

Diabète

En juillet 2020, Voluntis a annoncé la signature d'un accord avec Biocon Biologics pour développer et distribuer un portefeuille de thérapies numériques afin d'aider les personnes diabétiques traitées par différents traitements biologiques.

Dans le diabète, les activités de co-développement ont été menées principalement dans le cadre de l'accord mondial conclu avec Biocon Biologics, après des activités ayant porté au premier semestre essentiellement sur la maintenance des solutions existantes.

Propriété intellectuelle

Voluntis a obtenu en octobre 2020 un nouveau brevet américain portant sur le moteur algorithmique de la plateforme Theraxium et les procédés associés développés par la Société pour concevoir des algorithmes d'aide à la décision pour les patients et d'auto-gestion de leur traitement.

Par ailleurs, le contrat conclu avec Biocon Biologics prévoit une cession de la marque Insulia de Voluntis à Biocon.

En matière opérationnelle

Voluntis a annoncé en mars 2020 une mise à jour de sa stratégie, axée sur la priorisation de l'activité oncologie, le renouvellement de l'approche partenariale dans le diabète et l'adaptation de la structure de coûts. La combinaison de ces trois leviers sous-tend la trajectoire du Groupe vers une croissance profitable.

Cette nouvelle feuille de route stratégique a conduit à une focalisation de l'activité du Groupe sur la commercialisation de solutions DTx avec des partenaires pharmaceutiques, et une interruption de ses démarches commerciales dans le diabète menées jusqu'à présent en direct auprès des fournisseurs de soins et des payeurs.

Voluntis a adapté son organisation et ses dépenses opérationnelles en adéquation avec ses nouvelles priorités stratégiques, ce qui a conduit à ramener l'effectif à 72 personnes fin 2020.

Financement

Avec la pandémie de COVID 19, l'Etat français a développé différents types d'aides dont des Prêts Garantis par l'Etat (PGE). Voluntis a souscrit au cours du deuxième semestre un total de 5,0 M€ de PGE dont 4,0 M€ auprès de BNP Paribas, son partenaire historique, et 1,0 M€ auprès du Crédit du Nord, filiale du groupe Société Générale, qui rejoint à cette occasion le pool de banques partenaires de la Société.

La Société a également obtenu un prêt Innovation R&D de 1,0 M€ auprès de Bpifrance Financement afin de soutenir le programme de développement de sa plateforme Theraxium.

Enfin, Voluntis a également procédé à une levée de fonds de 5,9 M€ par placement privé, en novembre 2020, permettant notamment l'entrée au capital de Debiopharm Innovation Fund, fonds corporate de la société Suisse Debiopharm, et le renforcement d'Indigo, holding personnelle d'Eric Carreel, Président et co-fondateur de Withings.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4,43 € par action, soit une décote de 15% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de Bourse précédant sa fixation.

A fin décembre 2020, la Société dispose d'une trésorerie disponible de 11,0 M€.

Gouvernance

Dans le cadre de la simplification de l'organisation de Voluntis en adéquation avec sa feuille de route stratégique, le Conseil d'administration a approuvé une réduction du nombre de ses membres à la suite de la démission de leurs fonctions d'administrateurs du Dr Roberta Herman et de Nicolas Cartier, en lien avec de nouvelles fonctions prises par ceux-ci. Cette nouvelle structure du Conseil d'administration, à six administrateurs dont deux indépendants, est entrée en vigueur à compter du 30 juillet 2020, et a été complétée en novembre, avec la nomination de Madame Tanja Dowe, CEO de Debiopharm Innovation Fund, en qualité de censeur.

Parallèlement, l'organisation de la société a également été simplifiée pour soutenir la compétitivité et promouvoir l'innovation et les talents, tout en assurant la continuité des compétences, de la culture et des valeurs de la société.

Le Comité exécutif et le Global management Committee ont été fusionnés en un seul Comité de direction, présidé par le Directeur général, Pierre Leurent. Toutes les activités commerciales sont désormais regroupées en une seule unité, dirigée par Romain Marmot, nommé Chief Business Officer.

A la suite de ces changements organisationnels, le rôle de Directeur des opérations a été supprimé et Alexandre Capet, ancien Directeur des opérations en Europe, a quitté la société pour poursuivre d'autres projets.

Enfin, Voluntis a annoncé la nomination de Guillaume Floch en tant que Directeur Administratif et Financier, à la suite du départ de Matthieu Plessis en septembre 2020.

1.2. Risques et incertitudes anticipés et/ou difficultés rencontrées par le Groupe

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté sont présentés en annexe du rapport financier semestriel publié le 29 septembre 2020.

Concernant plus spécifiquement la situation actuelle de pandémie mondiale de Covid 19 et son impact sur l'exercice, le Groupe est en mesure d'apporter les précisions ci-dessous.

La Société a fait face aux conséquences de la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 dans les deux régions où elle opère. Elle a pris des mesures appropriées pour protéger ses employés et satisfaire ses clients dès l'avènement de la crise et ensuite régulièrement adapté celles-ci pour suivre l'évolution de la situation. Cette crise a démontré la capacité de l'organisation de la Société à conduire ses activités de manière indépendante de la localisation des collaborateurs et la résilience de ses systèmes internes de communication et de production partagée.

Le secteur Santé a été impacté dans son ensemble, mais la nature même des produits commercialisés par la Société, au cœur d'un accompagnement personnalisé à distance du patient par son équipe soignante, en recherchant l'efficacité du traitement suivi, a soutenu à un bon niveau l'activité commerciale depuis le début de la pandémie.

Il est notable que la crise liée à la pandémie a induit une évolution forte des pratiques médicales, induisant notamment une accélération du recours à la télémédecine et aux solutions de santé numérique en général, de même que la mise en place de nouveaux modes de remboursement associés à ces activités, qui seront certainement pour partie pérennisés post-pandémie par les organismes payeurs à travers le monde.

La Société estime que la crise sanitaire pourra avoir des effets de bord sur le déroulement de certains essais cliniques auxquels ses solutions sont associées, mais l'impact est pour l'instant limité compte tenu du stade actuel des projets en cours de développement.

1.3. Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'année 2020, le Groupe a poursuivi ses investissements, notamment en oncologie, en

- poursuivant le développement de sa plateforme dédiée aux traitements anticancéreux, Theraxium Oncologie,
- finalisant le produit en propre, Oleena, directement utilisable par des centres de traitement anticancéreux et en obtenant l'autorisation de sa commercialisation en Europe (marquage CE) en novembre 2020.

La Société déclare la part de ses dépenses de recherches admissibles au titre du crédit d'impôt recherche en France, ce dispositif constituant un soutien significatif de notre effort continu en la matière.

1.4. Evénements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêté du présent rapport

Poursuivant ses efforts de réduction de coûts, le 15 janvier 2021 Voluntis a résilié de façon anticipée le bail immobilier portant sur les locaux de Suresnes d'une surface de 1 736m², qui se terminera ainsi le 31 mars 2021. Cette modification, prévue au 31 décembre 2020 donne lieu en date de clôture 2020 à une réduction de la dette initiale pour un montant de 2,3 millions d'euros ainsi qu'un amortissement exceptionnel du droit d'utilisation de 2,3 millions d'euros.

Simultanément, un nouveau bail commercial a été signé pour des locaux d'une surface de 790m². Ce bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1er avril 2021 pour se terminer le 31 mars 2030. Toutefois Voluntis aura la faculté de donner congé dès l'expiration de la quatrième année du bail, soit le 31 mars 2025.

Enfin, le 17 février 2021, le groupe Voluntis a annoncé le transfert de la cotation de ses titres sur le marché Euronext Growth Paris. Ce transfert permettra au groupe de diminuer ses coûts et de simplifier son fonctionnement tout en continuant de bénéficier des attraits des marchés financiers.

1.5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'avancée des collaborations existantes avec les partenaires pharmaceutiques et la conclusion anticipée de nouveaux contrats, prioritairement dans le domaine de l'oncologie, devraient être les principaux leviers, en 2021, d'une trajectoire vers l'équilibre financier et du renforcement de l'avance de Voluntis dans le secteur des thérapies numériques.

Le Groupe entend ainsi atteindre son objectif confirmé d'équilibre financier, avec un cash-flow libre positif au 2^{ème} semestre 2021, pour un chiffre d'affaires facturé, toujours en 2021, compris entre 8,0 et 12,0 M€ et une base annuelle de coûts du même ordre.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS - SUCCURSALES

Voluntis Inc., filiale américaine du Groupe, est la seule filiale ou participation détenue par la Société à la date du présent rapport.

Au cours de l'exercice 2020, cette filiale a connu une restructuration afin de refléter la nouvelle stratégie du Groupe.

Le chiffre d'affaires de cette filiale pour l'exercice 2020 s'est établi à 3 730 k€, essentiellement réalisé avec sa maison mère, pour un résultat net de 319 k€ pour le même exercice.

La filiale n'a pas d'endettement au-delà du compte courant avec Voluntis S.A., qui s'élève à 1 217 k€ au 31 décembre 2020.

La Société n'a, par ailleurs, ni succursale, ni établissement secondaire.

3. SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

3.1. Examen des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2020

Le Groupe a établi des comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

1.1.1 Comparaison des comptes pour les exercices clos au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	4 398	3 660
Autres produits	791	1 012
Total des produits	5 189	4 672
Charges de personnel	(9 133)	(11 430)
Autres charges opérationnelles	(5 108)	(5 758)
Dotation nette aux amortiss. & provisions d'exploitation	(2 052)	(2 312)
Résultat opérationnel	(11 103)	(14 827)
Résultat financier	(718)	(986)
Impôts	(303)	(0)
Résultat net (part du groupe)	(12 124)	(15 813)
EBITDA	(9 051)	(12 515)

1.1.2 Chiffre d'affaires et produits opérationnels des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

La norme IFRS 15 prévoit que la reconnaissance du chiffre d'affaires dépend du transfert du contrôle de biens ou services vendus, ce qui a un impact important sur le rythme de reconnaissance du revenu provenant d'accords de partenariat de développement et de distribution de solutions digitales thérapeutiques basées sur la plateforme Theraxium, qui représentent l'essentiel du revenu du Groupe.

Le temps de conception et souvent d'adaptation aux besoins spécifiques des firmes pharmaceutiques des solutions avant le transfert d'une version exploitable dans un essai ou en vie réelle peut être long, créant un décalage potentiellement important entre la facturation des éléments concédés ou développés et la reconnaissance du revenu associé. Afin de fournir une information utile pour approcher les flux de trésorerie du Groupe, celui-ci a opté pour la fourniture d'un indicateur d'activité supplémentaire sous forme de la facturation hors taxe par période, en complément du chiffre d'affaires en IFRS.

Le chiffre d'affaires du Groupe par catégorie de chiffre d'affaires pour les deux exercices présentés s'analyse comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Païement initiaux, redevance d'exclusivité, licences perpétuelles	1 320	480
Services de développement et intégration	2 104	1 935
Redevances Saas, royalties, maintenance & Support	974	1 245
Total Chiffre d'affaires	4 398	3 660

L'évolution du chiffre d'affaires de +738 k€ s'explique principalement par les éléments suivants :

La fin du projet initial avec Abbvie a entraîné une accélération de la reconnaissance du revenu en 2020 expliquant une variation de +500 k€ entre les deux périodes.

La reconnaissance de revenu liée à la livraison de développements complémentaires pour Diabeo et Roche Diagnostics ainsi que la livraison de la solution TxO Eco représentent une variation totale de 380 k€.

Les redevances d'usage ou de royalties provenant de la solution au support au traitement du Diabète (Insulia) contribuent encore de manière marginale au revenu annuel 2020.

L'importance des contrats de partenariat explique une certaine concentration du chiffre d'affaires avec les trois premiers clients représentant respectivement 68% et 70% du chiffre d'affaires en 2020 et 2019.

La répartition des revenus du Groupe, sur les principales aires thérapeutiques d'activité, se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros	2020	2019
Diabète	1 466	1 275
Oncologie	1 427	1 510
Autres	1 505	875
Total Chiffre d'affaires	4 398	3 660

La contribution des aires thérapeutiques au-delà du diabète et de l'oncologie, provient principalement de l'exploitation d'un contrat dans le domaine de l'hématologie (suivi des traitements anticoagulants).

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires à l'étranger, celle-ci est passée à 67% du montant total en 2020, contre 47% en 2019 :

En milliers d'euros	2020		2019		
	Chiffre d'affaires	% du total	Chiffre d'affaires	% du total	
USA	1 838	42%	France	1 933	53%

France	1 472	33%	Suisse	844	23%
Suisse	1 057	24%	USA	789	22%
Reste du Monde	31	1%	Reste du Monde	95	3%
Total	4 398	100%	Total	3 660	100%

Les autres produits opérationnels, constitués principalement du crédit d'impôts recherche, pour la part des dépenses comptabilisées en charges d'exploitation sur l'exercice, sont passés de 1 012 k€ à 791 k€ entre 2019 et 2020.

1.1.3 Charges opérationnelles des exercices 2020 et 2019

En milliers d'euros	2019	2020	variation
Charges de personnel	11 430	9 133	(2 297)
Achats & charges externes	5 658	3 907	(1 751)
Impôts & taxes	271	269	(2)
Dotations nettes aux amortissements	2 099	1 852	(247)
Dotations nettes aux provisions	212	199	(13)
Total des charges opérationnelles	19 670	15 360	(4 310)

Le Groupe a diminué fortement ses charges opérationnelles, à la suite de la mise en œuvre d'une restructuration stratégique recentrant l'activité sur l'oncologie, ce qui a conduit à organiser un plan social, ainsi qu'à des économies générales, notamment sur la sous-traitance.

1.1.3.1 Dépenses de Recherche et Développement

Le Groupe a maintenu un niveau élevé d'activité de recherche et développement (R&D), ces activités représentant une part importante des charges opérationnelles détaillées ci-dessus.

Ces frais de R&D comprennent essentiellement les frais de personnel (hors paiements fondés sur des actions), les moyens généraux utilisés par ces personnels (locaux, réseau informatique, télécom), les coûts de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de R&D et le coût des outils de développement des logiciels. Ces frais n'intègrent pas les dépenses affectées au développements spécifiques ou à des prestations de support fournies à des clients dans le cadre de contrat de développement ou de service, classées en coût des ventes.

Le Groupe immobilise une part de ces coûts de développement de solutions propriétaires.

Les frais de R&D sont comptabilisés nets des subventions comptabilisées, provenant de divers organismes publics visant à financer certaines activités de R&D (essentiellement le crédit d'impôt recherche en France).

Le crédit d'impôt recherche global enregistré pour l'année 2020 s'élève à 1 109 k€, en baisse par rapport au montant de 1 298 k€ constaté en 2019, du fait de la diminution des effectifs et des autres dépenses dans le cadre des efforts de restructuration entrepris à partir de mars 2020.

1.1.4 Formation du résultat net

1.1.4.1 Résultat financier

En milliers d'euros	2019	2020
Coût de l'endettement financier net	(866)	(627)
Autres produits et charges financiers	(120)	91
Total résultat financier	(986)	(718)

Le coût de l'endettement financier est essentiellement constitué des intérêts versés en rémunération des obligations convertibles Kreos, pour un montant de 408 k€ en 2020, contre 545 k€ au même titre en 2019.

Le solde est principalement constitué de 77 k€ de charges d'intérêts au titre de la dette enregistrée en contrepartie de la valeur des actifs loués selon l'application de la norme IFRS 16 et 89 k€ de charges d'intérêts au titre du retraitement relatifs aux obligations convertibles Kreos portant sur la première tranche.

1.1.4.2 Impôts

Compte tenu des déficits constatés sur les derniers exercices, le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôt sur les sociétés pour les exercices présentés.

1.1.4.3 Résultat net

La perte nette de l'exercice 2020 s'élève à 12 124 k€, en nette diminution par rapport à celle constatée pour l'exercice 2019 à hauteur de de 15 814 k€.

Cette forte amélioration du résultat, de 23%, s'explique par une augmentation des revenus, d'une part, grâce aux nouveaux contrats signés, et d'autre part, aux économies entraînées par le plan de restructuration.

1.1.5 Présentation et analyse du bilan au 31 décembre 2019 et 2020

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2020
Actif		
Immobilisations incorporelles nettes	2 694	2 071
Immobilisations corporelles nettes	3 313	405
Actifs financiers non courants	258	251
Autres actifs nets non courants	364	1 091

<i>Actifs non courants</i>	6 629	3 817
Créances clients et comptes rattachés	541	844
Actifs financiers courants	0	0
Autres actifs courants	4 984	2 180
Trésorerie	5 121	11 010
<i>Actifs courants</i>	<i>10 647</i>	<i>14 035</i>
Total	17 276	17 852
	2019	2020
Passif		
<i>Capitaux propres</i>	<i>1 742</i>	<i>(4 629)</i>
Dettes financières non courantes	4 452	6 062
Provisions non courantes et autres passifs non courants	852	7 219
<i>Passifs non courants</i>	<i>5 304</i>	<i>13 281</i>
Dettes financières courantes	3 201	2 088
Fournisseurs et autres créditeurs	7 029	7 065
<i>Passifs courants</i>	<i>10 230</i>	<i>9 200</i>
Total	17 276	17 852

1.1.5.1 Actifs non courants

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent principalement à l'immobilisation des frais de développements de logiciels engagés (répondant aux critères d'activation), respectivement à hauteur de 1 000 k€ et 1 856 k€ en 2020 et 2019, afin de développer les solutions digitales dans le domaine du diabète, de l'oncologie et pour la plateforme technologique.

La variation des autres actifs non courants de 364 k€ en 2019 à 1 091 k€ en 2020 s'explique par l'augmentation des coûts d'exécution des contrats avec les clients à la suite de la signature de nouveaux contrats en 2020, pour lesquels les solutions n'ont pas encore été livrées. Les actifs sur contrats non courants avec les clients pour 1 091 k€ représentent ainsi la part à plus d'un an des coûts d'exécution des contrats, étalés selon la norme IFRS 15.

1.1.5.2 Actifs courants

L'évolution des actifs courants résulte principalement de la réduction des autres actifs courants, et de l'augmentation de la trésorerie disponible.

La baisse des autres actifs courants est due au remboursement, au cours du premier semestre 2020, des crédits d'impôt recherche des années 2018 & 2019, tandis que la hausse de la trésorerie provient essentiellement des contrats de prêt signés pour 6 millions d'euros et du placement privé de 5,9 millions d'euros réalisé en fin d'année.

1.1.5.3 Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le capital social de Voluntis s'élève à 894 726,80 € et est divisé en 8 947 268 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,10 € chacune.

Une augmentation de capital a eu lieu en novembre 2020, par placement privé, pour un montant net de 5,7 millions d'euros.

1.1.5.4 Passifs non courants et passifs courants

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2020
Dettes financières non courantes	4 452	6 062
Provisions non courantes	267	477
Autres passifs non courants	585	6 742
Passifs non courants	5 304	13 281
Dettes financières courantes	3 201	2 088
Provisions courantes	77	437
Fournisseurs	1 774	1 077
Autres créiteurs	5 178	5 551
Passifs courants	10 230	9 200

L'évolution des dettes financières est détaillée dans les notes aux comptes consolidés 2020.

Les autres passifs non courants incluent notamment la part des produits constatés d'avance en application d'IFRS 15 et reconnaissable à plus d'un an, en forte augmentation en raison de la signature de nouveaux contrats, ayant déclenché une facturation importante (upfront notamment) dont la reconnaissance est différée, et donc « stockée » au passif du bilan.

Le poste « autres créiteurs » regroupe principalement les dettes à court terme vis-à-vis des tiers, les dettes fiscales et sociales (salariés et organismes sociaux) ainsi que la part courante des produits constatés d'avance, reconnus dans le cadre des contrats de partenariat de distribution, au titre de licences de produits pour lesquels le transfert du contrôle se situe et/ou sera étalé dans le futur. Ces derniers s'élèvent à 1 855 k€ au 31 décembre 2020.

1.1.6 Flux de trésorerie et endettement

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2020
Flux de trésorerie générés par l'activité	(12 168)	(1 372)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2 147)	(749)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(347)	8 020

VARIATION DE TRESORERIE	(14 663)	5 900
Incidences des variations de taux de change	2	(11)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	19 783	5 121
TRESORERIE A LA CLOTURE	5 121	11 010

1.1.6.1 Flux opérationnels

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 s'est établi à respectivement à 5,9 M€ et 12,2 M€.

La consommation de trésorerie pendant l'exercice 2020 s'explique essentiellement par la perte opérationnelle de 11,1 M€.

Le besoin en fonds de roulement consolidé s'est réduit de 7,3 M€ sur la période, sous l'effet de la baisse du niveau des comptes clients.

1.1.6.2 Flux d'investissement

Les flux investissements de l'année 2020 restent essentiellement constitués par l'immobilisation de dépenses de développement de logiciels à hauteur de 0,7 M€, en baisse par rapport à l'exercice précédent en raison de la réorientation stratégique mise en œuvre 2020. L'effort d'investissement de l'exercice s'est néanmoins poursuivi particulièrement en oncologie pour enrichir la plateforme technologique Theraxium Oncology et la solution digitale Oleena.

1.1.6.3 Flux de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement se sont élevés 8 M€ en 2020. Les deux contributions proviennent, d'une part, de la souscription de contrats de prêts garantis par l'Etat (PGE) pour 5 millions d'euros, et 1 million pour un prêt BPI, et d'autre part par la réalisation, en novembre 2020, d'un placement privé qui a permis une augmentation de capital d'un montant de 5,7 M€.

Par ailleurs, le remboursement des dettes financières (Kreos et Bpifrance), les intérêts correspondants ainsi que la diminution de la dette liée aux locaux (IFRS 16) ont représenté un décaissement de 3,7 M€ en 2020, contre 3,3 M€ en 2019.

1.1.6.4 Echancier de dettes financières

L'échéancier des dettes à la clôture de l'exercice 2020 est le suivant :

En milliers d'euros	Total	Courant à - d'un an	Non courant de 1 à 5 ans	Non courant + de 5 ans
Emprunts obligataires	1 933	1 878	55	
Emprunts bancaires	6 042	42	6 000	
Autres emprunts	0	0		
Dette biens loués - IFRS 16	175	168	7	
Total dettes financières	8 150	2 088	6 062	

L'application d'IFRS 16 explique l'enregistrement d'une dette nette à la clôture au titre des locaux occupés par l'entreprise, à hauteur de 175 k€, du fait d'une durée de bail restante de 3 mois, à la suite de la dénonciation du bail à la fin de la quatrième année (possibilité prévue au contrat).

3.2. Examen des comptes sociaux de l'exercice 2020

Les comptes annuels 2020 qui vous sont présentés ont été établis conformément au plan comptable général français et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que pour l'exercice précédent ont été retenues.

Le total général du bilan s'élève à 18.614.515 euros, contre un montant de 15.777.033 euros pour l'exercice précédent.

- *Chiffre d'affaires et produits d'exploitation*

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires de la Société a fortement progressé, passant de 2 140 K€ pour l'exercice 2019 à 9 402 k€. Cette hausse correspond à la signature de nouveaux contrats ayant entraîné des facturations importantes.

La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international représente près de 98% de celui-ci à 9 203 k€, principalement en provenance des Etats-Unis.

Comme pour les périodes antérieures, les activités de développement des solutions dans le domaine du diabète et surtout de l'oncologie sont restées soutenues, se traduisant par l'activation d'une partie des dépenses développement de logiciels. Le montant porté en immobilisation s'élève à 1 049 k€, hissant les produits d'exploitation à 10 578 k€ en 2020, contre 4 430 k€ pour l'année 2019.

- *Marge et Résultat*

Les charges d'exploitation passent de 22 074 k€ en 2019 à 17 253 k€ en 2020 en raison de la mise en œuvre, à compter du mois de mars 2020, d'un plan de restructuration qui a permis de diminuer fortement les charges de personnel ainsi que les coûts de sous-traitance.

Sur l'exercice 2020, la perte d'exploitation s'établit à 6 675 k€, en forte diminution par rapport à celle de 17 644 k€ enregistrée sur l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'établit pour l'exercice à une perte de 6 937 k€.

Après constatation du produit relatif au crédit d'impôt recherche de l'année, d'un montant de 1 079 k€, diminué d'un prélèvement à la source effectué par un client étranger, l'exercice clos le 31 décembre 2020 affiche une perte nette de 6 832 k€, contre une perte de 16 989 k€ lors de l'exercice précédent.

- *Financement et dettes financières*

La Société a contracté plusieurs contrats de prêts garantis par l'Etat (PGE), pour un total de 5 millions d'euros. 1 million d'euros supplémentaire a également été emprunté auprès de la BPI, sous la forme d'un prêt Innovation R&D.

Enfin, un placement privé a été réalisé en novembre 2020, permettant de récolter auprès d'investisseurs la somme nette de 5,7 millions d'euros.

La structure financière à la fin de l'exercice 2020 est la suivante :

Capitaux propres	4 421 k€
Emprunt obligataires Kreos	1 916 k€
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 001 k€
Trésorerie nette	10 961 k€

Le tableau d'évolution des capitaux propres est intégré dans l'annexe aux comptes annuels.

- *Dettes fournisseurs*

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et celui des postes clients par date d'échéance :

	Etat de la dette fournisseurs	Factures Non Echues	Factures reçues échues				Factures échues
			à moins de 30 Jours	de 31 à 60 Jours	de 61 à 90 jours	à plus de 91 jours	
2020	Nombre de factures concernées	11					76
	Montant total des factures concernées (TTC)	52 112	913 569	32 000	77 683	1 123 038	2 146 291
	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	0,82%	14,44%	0,51%	1,23%	17,75%	33,92%
2019	Nombre de factures concernées	54	-	-	-	-	82
	Montant total des factures concernées (TTC)	272 105	1 816 357	210630	43	1 257 727	3 284 757
	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	2,11%	14,11%	1,64%	0%	9,77%	25,52%

- *Créances clients*

Etat des factures émises	Factures non échués	Factures émises échués				Factures échués	
		à moins de 30 Jours	de 31 à 60 Jours	de 61 à 90 jours	à plus de 91 jours		
2020	(A)	Factures émises non réglées à la date de clôture					
	Nombre de factures concernées	2	4	2		3	9
	Montant total des factures concernées (TTC)	20 862	130 849	417 545		5 846	554 241
	Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)	0,20%	1,28%	4,10%		0,06%	5,44%
	(B)	Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses					
	Nombre de factures concernées					4	4
	Montant total des factures concernées (TTC)					31 279	31 279
2019	(A)	Factures émises non réglées à la date de clôture					
	Nombre de factures concernées	14			2	4	6
	Montant total des factures concernées (TTC)	399 009			44787	3 353	48 140
	Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)	13,74%			1,54%	0,12%	1,66%
	(B)	Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses					
	Nombre de factures concernées	-				4	4
	Montant total des factures concernées (TTC)					31 279	31 279

3.3. Approbation des comptes annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 6.831.717,56 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat en totalité au report à nouveau débiteur, sachant que ce dernier avait été ramené à zéro par imputation des pertes inscrites sur le compte « report à nouveau » sur le compte « prime d'émission » :

- report à nouveau avant affectation	€	0
- résultat de l'exercice	€	(6.831.718)
- report à nouveau après affectation	€	(6.831.718)

3.4. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

3.5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ne comprennent pas de charges et dépenses somptuaires.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code Général des Impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire.

3.6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, tel que prévu par les articles R 225-81, R 225-83 et R 225-102 du code de commerce, est annexé au présent rapport (Annexe 1)

4. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au titre d'un Venture Loan Agreement et d'un Bond Issue Agreement conclus le 11 avril 2018 entre la Société et Kreos Capital V (UK) Ltd (« Kreos »), cette dernière avait souscrit le 1er mai 2018 des obligations émises par la Société pour un montant nominal total de 4,0 M€, puis, le 10 avril 2019, deux tranches additionnelles d'un montant de 1,5 M€ chacune, sur la demande du Groupe, portant à 7,0 M€ le montant total emprunté à Kreos.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû des obligations Kreos s'élève à 1 933 k€.

Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. peut désormais exercer la totalité des 70.000 bons de souscription d'actions (dits BSA2018-Kreos), attribués par la Société en parallèle des obligations.

L'emprunt à taux zéro avec Bpifrance Financement est amorti à hauteur de 170 k€ par an, le solde de cette ligne s'élève à 42 k€ à la clôture 2020.

Les Prêts Garantis par l'Etat, à hauteur de 5 millions d'euros, ont une période de différé d'un an dans leur remboursement, cette période ne portant pas intérêt (0 %).

Idem pour le prêt Innovation R&D de la BPI d'un million d'euros, qui comporte également 14 mois de différé avant remboursement.

Les variations des dettes financières, telles qu'elles ressortent des comptes consolidés ont été les suivantes sur l'exercice 2020 :

En milliers d'euros	2019	Augmentation	Remboursement	Paiement intérêts	Capitalisation intérêts	Conversion / reprise	2020
Emprunts obligataires	4 589		<2 778>	0	122		1 933
Emprunts bancaires	116	6 000	<85>	0	11		6 042
Autres emprunts	0				0		0
Dette loyers IFRS 16	2 949		<429>	0	0	<2 344>	175
Emprunts	7 654	6 000	<3 292>	0	133	<2 344>	8 150
Concours bancaires courants	0						0
Dettes financières	7 654	6 000	<3 292>	0	133	<2 344>	8 150

5. PRÊTS CONSENTIS PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L. 511-6, 3 BIS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

En application des Articles L. 511-6, 3 bis al. 2, R. 511-2-1-1 et R. 511-2-1-2 du code monétaire et financier nous vous précisons qu'aucun prêt entre entreprises visé à l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

6. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTRÔLE DE TELLES SOCIÉTÉS ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS (ARTICLE L. 233-6 DU CODE DE COMMERCE)

La Société n'a acquis, ni cédé, au cours de l'exercice, aucune participation.

7. PARTICIPATION DES SALAIRES - ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET D'ACTIONS GRATUITES

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2020, les salariés de la Société, non mandataire social, détiennent 108 423 actions, soit 1,21 % du capital de la Société, étant précisé que la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés de la Société, faisant l'objet d'une gestion collective (PEE ou FPCE), calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était nulle et que les actions détenues directement par les salariés, à l'issue d'une attribution gratuite en application de l'article L. 225-197 du code de commerce représentaient 0,25 % du capital social à la clôture de l'exercice.

S'agissant de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que de l'attribution gratuite d'actions, nous vous invitons à vous reporter au rapport spécial du conseil d'administration sur les attributions d'options de souscription d'actions établi en application des dispositions de l'article

L. 225-184 du code de commerce et au rapport spécial du conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions établi en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce.

8. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, figure ci-après l'identité des actionnaires détenant, à la date du 31 décembre 2020, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'AMF a reçu les déclarations de franchissement de seuil suivantes :

- Par courriel reçu le 26 novembre 2020, la société Vesalius Biocapital (8, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Luxembourg), a déclaré avoir franchi à la baisse, le 23 novembre 2020, le seuil de 10 % des droits de vote de la société VOLUNTIS et détenir 544 282 actions VOLUNTIS représentant 6,1 % du capital et 9,4 % des droits de vote de cette société ;
- par courriel reçu le 25 novembre 2020, la société Debiopharm Innovation Fund SA (Chemin Messidor 5-7, 1006 Lausanne, Suisse) a déclaré avoir franchi à la hausse, le 23 novembre 2020, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la société VOLUNTIS et détenir 885 778 actions VOLUNTIS représentant 9,90 % du capital et 7,80 % des droits de vote de cette société ; et
- Par courrier reçu le 2 août 2019, la société Indigo (9 rue du général Gouraud 92190 Meudon) a déclaré avoir franchi à la hausse, le 23 novembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société VOLUNTIS et détenir 491 782 actions VOLUNTIS représentant 5,5 % du capital et 4,2 % des droits de vote de cette société.

Attributions d'actions aux salariés

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions en vue de les attribuer à ses salariés dans le cadre d'un programme d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

Bilan des opérations de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 24 mars 2019 a été utilisé exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu le 1^{er} mars 2019 avec Oddo Corporate Finance jusqu'à fin novembre, puis par Gilbert Dupont à compter du 1^{er} décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, les moyens figurant au compte de liquidité mis en place dans le cadre de ce contrat représentaient 80 743 euros et 26 339 actions de la Société, soit 0,29 % de son capital social existant.

Le bilan des opérations de rachat d'actions entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 est le suivant :

	Du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020
Nombre de titres achetés	565 447
Prix moyen	2,76
Volume échangé à l'achat	1 561 726
Nombre de titres vendus	566 151
Prix moyen	2,79
Volume échangé à la vente	1 577 478

	Situation au 31 décembre 2020
Nombre d'actions détenues	26 339
Valeur comptable du portefeuille	116 577
Valeur de marché du portefeuille	117 472

Les actions auto détenues sont comptabilisées en autres immobilisations financières dans les comptes annuels et annulées dans les comptes consolidés avec contrepartie dans les capitaux propres.

La Société n'a pas donné avis à une autre société par actions qu'elle détient plus de 10% de son capital.

La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation d'actions.

9. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros) (après modification)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	7.601.076	0,10	760.107,60
Actions émises au cours de l'exercice			
Placement privé réalisé en novembre 2020	1 339 592	0,10	133 959,20
Acquisition définitive de 6 600 actions attribuées gratuitement en 2018	6.600	0,10	660,00

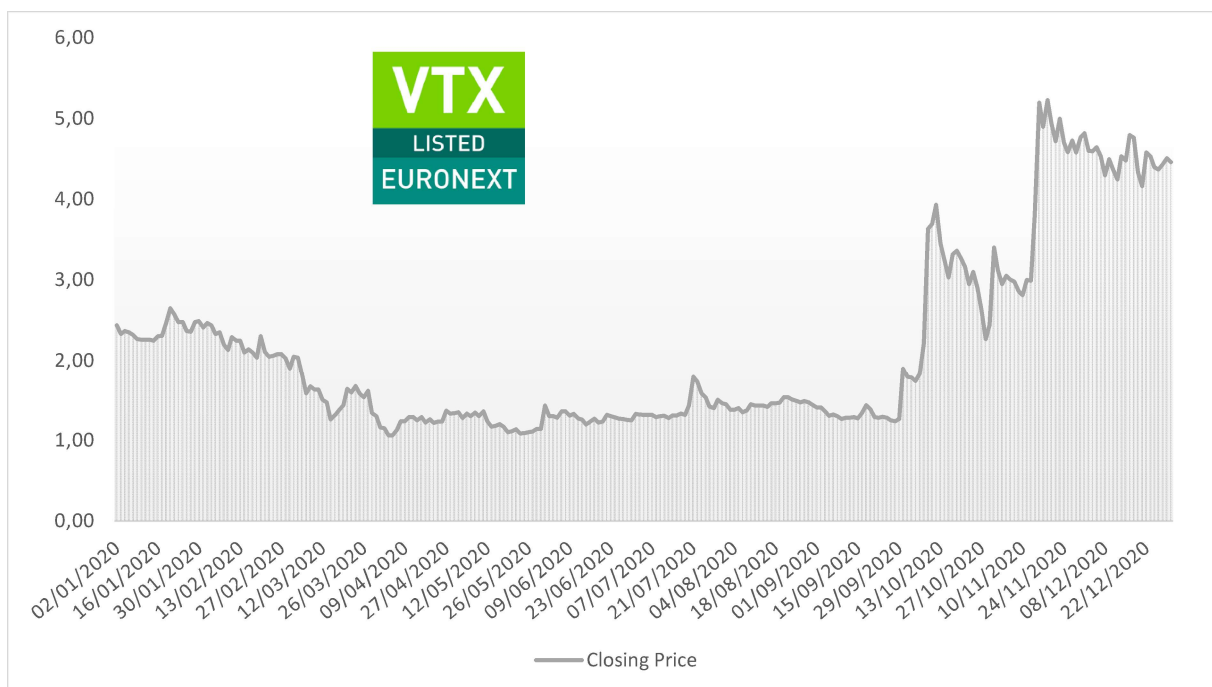
	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros) (après modification)
Actions composant le capital social en fin d'exercice	8.947.268	0,10	894 726,80

10. EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Les titres de la Société ont été admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) le 30 mai 2018 sous le Code ISIN FR 0004183960 et le mnémonique VTX.

L'action a atteint son plus haut cours de 5,23 € le 18 novembre 2020 et son plus bas cours de 1,06 € le 3 et le 4 avril 2020. Le titre a fini l'année 2020 à 4,46 €.

Durant l'exercice 2020, il s'est échangé en moyenne 106 174 titres par jour, contre 80 598 titres échangés quotidiennement l'année précédente.



Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration

Au 31 décembre 2020, les sociétés SHAM Innovation Santé, Vesalius Biocapital, Debiopharm et Indigo, au travers des fonds qu'elles gèrent, détiennent chacune plus de 5% du capital de la Société et ne sont pas représentées au conseil d'administration, à l'exception de Debiopharm qui dispose d'un poste de censeur.

Droits de vote des principaux actionnaires

Les droits de vote de chaque actionnaire sont actuellement égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux, à l'exception des actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins, qui bénéficient d'un droit de vote double.

Contrôle de la Société

A la date du Document de Référence, aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

A l'exception de la présence de Mesdames Viviane Monges et Jan Berger, membres indépendants au sein de son conseil d'administration et de la procédure des conventions réglementées, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

Etat des nantissements d'actions de la Société

A la connaissance de la Société, aucune de ses actions ne fait l'objet d'un nantissement.

11. ÉTAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2020, la Société n'a reçu aucune déclaration d'opération réalisée par de dirigeants ou des personnes mentionnées à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Introduction et référentiel

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport

2. Composition du conseil d'administration - Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration – Modalités d'exercice de la direction générale

Composition

A la date du présent rapport, le conseil est composé de six membres, tous nommés ou cooptés en 2018, pour une durée de trois années.

Deux d'entre eux remplissent les critères d'indépendance défini par le Code de gouvernement d'entreprise tel qu'il a été publié en septembre 2016 par MiddleNext.

La Société a reçu pendant l'année 2020 la démission des deux administrateurs, Mme Roberta Herman et Monsieur Nicolas Cartier.

La composition à la date de ce rapport est la suivante :

Nom	Mandat
Eric Elliott	Président du conseil d'administration
Pierre Leurent	Administrateur et directeur général
Bpifrance Participations , représentée par Laurent Higuere	Administrateur
LBO France Gestion , représentée par Franck Noiret	Administrateur
Viviane Monges*	Administrateur
Jan Berger*	Administrateur

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux durant l'exercice 2020 est la suivante :

Nom	Mandat	Autres mandats exercés dans d'autres sociétés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020
-----	--------	--

M. Eric ELLIOTT	Président du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> WellDyneRx – <i>lead independant director</i>
Bpifrance Participations SA, représentée par M. Laurent HIGUERET	Administrateur (à compter du 11 janvier 2019)	<ul style="list-style-type: none"> Gensight Biologics – Membre du conseil d'administration, en qualité de représentant de Bpifrance Investissement Enyo Pharma – Censeur, en qualité de représentant de Bpifrance Participations Poxel - Censeur, en qualité de représentant de Bpifrance Participations DNA Script - Censeur Dynacure - Censeur, en qualité de représentant de Bpifrance Participations Owkin Inc - administrateur
LBO France Gestion SAS, représentée par M. Franck NOIRET	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> Entrepreneurs & Investisseurs Technologies - Administrateur, représentant permanent de LBO France Gestion (jusqu'en mai 2020) Kayentis - Représentant Permanent de LBO France Gestion au Conseil de surveillance (SAS) Quantificare - Représentant Permanent de LBO France Gestion au Conseil d'administration. Induction Healthcare – Censeur du Conseil d'administration en nom propre (depuis juin 2020) Weendeal (ex-Devisprox) – Représentant Permanent de LBO France Gestion au Comité de suivi (SAS)
Mme Viviane MONGES	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> Novo Holdings – Administrateur UBC – Administrateur Idorsia – Administrateur DBV Technologies – Administrateur
Mme Jan BERGER	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> GNS Healthcare – Administrateur Accentcare – Administrateur Cabia Health Solutions – Administrateur UCB – Administrateur Tabula Rasa Healthcare – Administrateur
M. Pierre LEURENT	Administrateur, Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> Président de Voluntis Inc.

M. Romain MARMOT Directeur général délégué • Secretary de Voluntis Inc.

3. Examen de l'indépendance des membres et des éventuels conflits d'intérêt

Le conseil d'administration estime qu'il dispose de deux membres indépendants au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise tel qu'il a été publié en septembre 2016 par MiddleNext (le « Code MiddleNext »), dans la mesure où Mesdames Viviane Monges et Jan Berger respectent l'ensemble des critères d'indépendance fixés par le Code MiddleNext (voir le tableau ci-dessous).

Critère d'indépendance au sens du Code MiddleNext	Viviane Monges	Jan Berger
N'a pas été, au cours des cinq dernières années, et n'est actuellement ni salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe.	✓	✓
N'a pas été, au cours des deux dernières années, et n'est pas actuellement en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe.	✓	✓
N'est pas actionnaire de référence de la Société et ne détient pas un pourcentage de droits de vote significatif.	✓	✓
N'a pas de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.	✓	✓
N'a pas été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.	✓	✓

4. Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration (loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle est respecté par la Société, ledit conseil étant composé de deux femmes et quatre hommes.

5. Exercice de la direction générale

Le conseil d'administration de la Société réuni le 11 avril 2018 a décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Monsieur Peter Elliott exerce les fonctions de président du conseil d'administration.

La direction générale est exercée par Monsieur Pierre Leurent, il est assisté dans ses fonctions par un directeur général délégué, non administrateur, Monsieur Romain Marmot, Monsieur Alexandre Capet, autre directeur général délégué, ayant quitté la Société en juillet 2020.

Nom	Mandat	Principales fonctions opérationnelles dans la Société	Principales fonctions opérationnelles hors de la Société
Pierre Leurent	Directeur général	Directeur général	Néant
Romain Marmot	Directeur général délégué	Directeur des opérations US	Néant

III. INFORMATIONS DIVERSES

1. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale

Il n'y a pas eu de nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2020.

2. Rémunérations versées aux mandataires sociaux

L'ensemble des administrateurs, le directeur général ainsi que les deux directeurs généraux délégués ont perçu, au cours de l'exercice 2020, les montants ci-dessous :

Rémunération des mandataires sociaux (en euros)	2020	2019
Rémunérations brutes (fixes et variables) versées	568 962	657 291
Avantages en nature	131 429	125 820
Rémunérations en qualité d'administrateurs (jetons de présence et rémunération missions)	100 000	142 800
TOTAL hors paiements fondés sur des actions	800 391	925 910
Paiements fondés sur des actions	0	0
TOTAL	800 391	925 910

3. Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Structure du capital de la Société

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2020.

	Nombre de titres	% du capital social	% des droits de vote
Management & employés	382 766	4,3%	6,6%
BPI France Participations	1 890 974	21,1%	16,3%
SHAM Innovation Santé	975 218	10,9%	16,8%
LBO France	609 839	6,8%	10,5%
Vesalius Biocapital	544 282	6,1%	9,4%
Debiopharm	885 778	9,9%	7,6%
Indigo *	491 782	5,5%	4,2%
Autocontrôle **	21 030	0,2%	0,0%
Autres actionnaires	3 145 599	35,2%	28,5%
TOTAL	8 947 268	100,0%	100,0%

(*) Holding personnelle de Monsieur Eric Carreel, PDG de Withings

(**) Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité

[Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce](#)

Néant

[Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce](#)

Voir Section 16.3 du Document d'enregistrement universel.

[Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci](#)

Néant

[Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier](#)

Néant

[Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote](#)

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de restrictions au transfert de ses actions et à l'exercice de ses droits de vote, étant précisé qu'au titre du Pacte, les parties s'engagent à réaliser des cessions d'actions de manière coordonnée afin d'éviter qu'elles ne créent un déséquilibre de marché (voir la section 14.2 du Document de référence 2018), ce qui serait susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur le cours de l'action Voluntis.

[Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;](#)

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont celles prévues par la loi, ainsi que, pour certains actionnaires historiques, au sein du Pacte (voir la section 14.2 du Document de Référence).

[Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions](#)

Voir Section 21.1.3 du Document de Référence 2018.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

L'accord signé avec Sanofi relatif à la solution Diabeo prévoit, en cas d'opération affectant son capital entraînant un changement de son contrôle au profit d'un concurrent direct de Sanofi, la possibilité pour Sanofi de résilier le contrat.

L'accord signé avec Roche Diagnostics, prévoit l'accès aux codes sources de la plateforme Medpassport en cas de changement de contrôle de la Société.

L'accord signé avec Alpha Blue Ocean, prévoit la suspension de l'appel de nouvelle tranche en cas de changement de contrôle de la Société et est qualifié comme un événement de défaut au sens du contrat, entraînant les conséquences associées.

L'accord signé avec Bristol-Myers Squibb, prévoit certaine protection pour le client, notamment une obligation de mise en œuvre d'une ségrégation des activités (muraille de Chine) en cas de changement de contrôle de la Société.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Un salarié Américain bénéficierait, en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse ou consécutivement à un changement de contrôle du groupe d'une indemnité équivalent à trois mois de salaire augmentée de deux semaines par année complète d'ancienneté et du maintien d'une couverture santé.

4. Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social, et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Date d'expiration / durée de validité	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
29 juin 2020	Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (19ème résolution)	29 décembre 2021 18 mois	Le conseil a procédé au rachat de ses actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Oddo Corporate Finance, puis avec Gilbert Dupont à compter du 1 ^{er} décembre 2020.

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Date d'expiration / durée de validité	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
29 juin 2020	Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions (20ème résolution)	29 décembre 2021 18 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.
29 juin 2020	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (21ème résolution)	29 août 2022 26 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.
29 juin 2020	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public ainsi qu'avec la faculté d'instituer un droit de priorité (22ème résolution)	29 août 2022 26 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.
29 juin 2020	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (23ème résolution)	29 août 2022 26 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Date d'expiration / durée de validité	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
29 juin 2020	Autorisation au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission (24ème résolution)	29 août 2022 26 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.
29 juin 2020	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'un contrat de financement en fonds propres ou obligataire (25ème résolution)	29 décembre 2021 18 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.
29 juin 2020	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (26ème résolution)	29 décembre 2021 18 mois	Le conseil d'administration du 20 novembre 2020 a décidé l'émission d'un nombre total de 1 339 592 actions ordinaires nouvelles au profit d'investisseurs, au prix de 4,43 € par action.
29 juin 2020	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées (27ème résolution)	29 août 2022 26 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.
29 juin 2020	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société (28ème résolution)	29 août 2022 26 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Date d'expiration / durée de validité	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
29 juin 2020	Délégation à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, dans la limite de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange (29ème résolution)	29 août 2022 26 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.
29 juin 2020	Délégation de compétence à consentir au conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres, sous forme d'attribution d'actions gratuites nouvelle, d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou d'emploi conjoint de ces deux procédés (31ème résolution)	29 août 2022 26 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.
29 juin 2020	Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (32ème résolution)	29 août 2023 38 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.
29 juin 2020	Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre 29 juin 2020 (33ème résolution)	29 août 2023 38 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.
29 juin 2020	Délégation de compétence à consentir au conseil à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou l'une de ses filiales, ou (iii) de membres, n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, de tout comité que le conseil d'administration a mis ou viendrait à mettre en place (34ème résolution)	29 décembre 2021 18 mois	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2020.

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Date d'expiration / durée de validité	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
24 mai 2019	Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (14ème résolution)	24 novembre 2020 18 mois	Le conseil a procédé au rachat de ses actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 1 ^{er} mars avec Oddo Corporate Finance.
24 mai 2019	Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (27ème résolution)	24 juillet 2022 38 mois	Conseil d'administration du 1er juillet 2019 : émission de 1.700 options de souscription d'actions au profit de salariés de Voluntis, Inc.
18 avril 2018	Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (41ème résolution)	11 juin 2021 38 mois	Le Conseil d'administration du 23 mai 2019 a émis 12.000 options de souscription d'actions au profit de salariés de Voluntis, Inc.
18 avril 2018	Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (42ème résolution)	11 juin 2021 38 mois	Le Conseil d'administration du 23 mai 2019 a attribué gratuitement 20.700 actions ordinaires au profit de salariés de la Société.

Le conseil d'administration

Etats financiers consolidés au 31 décembre 2020

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2020	2019
Chiffre d'affaires		4 398	3 660
Autres produits		791	1 012
Total des produits	4.1	5 189	4 672
Achats & charges externes	4.2	<3 907>	< 5 658>
Charges de personnel	4.3	<9 133>	<11 430>
Impôts & taxes		<296>	<271>
Résultat opérationnel courant avant dotations		<8 119>	<12 687>
Dotations nettes aux amortissements	4.5	<1 852>	<2 099>
Dotations nettes aux provisions	4.5	<199>	<212>
Résultat opérationnel courant		<10 171>	<14 999>
Autres produits et charges opérationnels non courants		<932>	171
Résultat opérationnel		<11 103>	<14 828>
Coût de l'endettement financier net	4.6	<627>	<866>
Autres produits et charges financiers		<91>	<120>
Produit (charge) d'impôts	4.7	<303>	0
RESULTAT NET		<12 124>	<15 814>
Résultat - Part du groupe		<12 124>	<15 814>
Résultat - Intérêts ne donnant pas le contrôle			
Résultat par action (en €)	4.8	<1,56>	<2,08>

Autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Résultat net - Part du groupe	<12 124>	<15 814>
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	116	<38>
Ecarts actuariels sur les régimes de prestations définies	116	<38>
Impôts liés		
Éléments pouvant être reclassés en résultat	32	<20>
Activités à l'étranger - écarts de conversion	32	<20>
RESULTAT GLOBAL	<11 977>	<15 872>

Etat de la situation financière consolidée

Actif (en milliers d'euros)	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2020	2019
Immobilisations incorporelles nettes	5.1	2 071	2 694
Immobilisations corporelles nettes	5.2	405	3 313
Actifs financiers non courants	5.3	251	258
Autres actifs non courants	5.4	1 091	364
Actifs non courants		3 817	6 629
Clients et comptes rattachés	5.4	844	541
Actifs financiers courants		0	0
Autres actifs courants	5.4	2 180	4 984
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.5	11 010	5 121
Actifs courants		14 035	10 647
Total actif		17 852	17 276

Exercices clos les 31 décembre

Passif et capitaux propres (en milliers d'euros)	Note	2020	2019
Capital	5.6	895	760
Primes		10 358	70 352
Réserves et autres éléments		<3 757>	<53 556>
Résultat consolidé		<12 124>	<15 814>
Capitaux propres - part du groupe		<4 629>	1 742
Intérêts ne donnant pas le contrôle			
Capitaux propres		<4 629>	1 742
Dettes financières non courantes	5.8	6 062	4 452
Provisions non courantes	5.7	477	267
Autres passifs non courants	5.9	6 742	585
Passifs non courants		13 281	5 304
Dettes financières courantes	5.8	2 088	3 201
Provisions courantes	5.7	437	77
Fournisseurs	5.10	1 077	1 774
Autres créditeurs	5.10	5 551	5 178
Passifs courants		9 200	10 230
Total passif et capitaux propres		17 852	17 276

Etat des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2020	2019
Résultat net		<12 124>	<15 814>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4.5	2 155	1 363
Dotations nettes aux amortissements IFRS 16		381	754
Gains et pertes latents liés aux variations de Juste Valeur		<6>	<586>
Charges et produits calculés liés aux retraitements IFRS	4.3	<45>	252
Autres produits et charges calculés		76	<65>
Plus et moins-values de cession		0	196
Coût de l'endettement financier net	4.6	595	851
Produit d'impôt (y compris impôts différés)	4.7	303	0
Variation nette du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		7 265	880
Variation des clients et autres débiteurs	5.4	1 474	2 696
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	5.10	5 791	<1 815>
Flux de trésorerie générés par l'activité		<1 372>	<12 168>
OPERATION D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.1 et 5.2	<681>	<2 019>
Acquisitions d'actifs financiers courants		<79>	<199>
Cession d'actifs financiers non courants		9	71
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		<749>	<2 147>
OPERATION DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital		5 723	0
Emission d'emprunts	5.8	6 000	3 000
Remboursements d'emprunts	5.8	<2 863>	<2 056>
Variation des dettes IFRS 16		<429>	<709>
Intérêts financiers nets versés		<410>	<581>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		8 020	<347>

VARIATION DE TRESORERIE		5 900	<14 663>
Incidences des variations de taux de change		<11>	2
TRESORERIE A L'OUVERTURE		5 121	19 783
TRESORERIE A LA CLOTURE	5.5	11 010	5 121

Etat des variations des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion sur capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - Part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 31 décembre 2018	758	70 354	<37 913>	36	<15 935>	17 301	0	17 301
Affectation résultat 2018			<15 935>		15 935	0		0
Résultat net 2019					<15 814>	<15 814>		<15 814>
Provision IDR			<38>			<38>		<38>
BSA / BSPCE			192			192		192
OC KREOS			50			50		50
Annulation des actions propres			71			71		71
Opérations sur capital	2	-2				0		0
Réserve de conversion				<20>		<20>		<20>
Capitaux propres au 31 décembre 2019	760	70 352	<53 572>	16	<15 814>	1 742	0	1 742
Affectation résultat 2019			<15 814>		15 814			
Résultat net 2020					<12 124>	<12 124>		<12 124>
Provision IDR			116			116		116
BSA / BSPCE			<12>			<12>		<12>
OC KREOS			<33>			<33>		<33>
Annulation des actions propres			<74>			<74>		<74>
Opérations sur capital	135	5 588				5 723		5 723
Réserve de conversion				33		33		33
Capitaux propres au 31 décembre 2020	895	75 941	<69 389>	48	<12 124>	<4 629>	0	<4 629>

Note 1 :	Description du Groupe et de ses activités	43
1.1.	Le Groupe Voluntis	43
1.2.	Faits marquants de l'exercice	43
Note 2 :	Périmètre de consolidation.....	47
2.1.	La société Voluntis	47
2.2.	Liste des entités consolidées.....	47
2.3.	Méthodes de consolidation	48
Note 3 :	PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE ET DECLARATION DE CONFORMITE.....	48
3.1.	Déclaration de conformité	48
3.2.	Règles et méthodes comptables.....	48
3.3.	Continuité d'exploitation.....	49
3.4.	Jugements et estimations comptables utilisés dans la préparation des états financiers	49
3.5.	Devises fonctionnelles et devise de présentation des comptes consolidés	50
3.6.	Immobilisations incorporelles	50
3.7.	Immobilisations corporelles	51
3.8.	Dépréciation des actifs.....	51
3.9.	Actifs financiers.....	52
3.10.	Créances clients et autres créances	52
3.11.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	52
3.12.	Capital.....	53
3.13.	Paiements fondés sur des actions.....	53
3.14.	Passifs financiers	53
3.15.	Avances conditionnées	55
3.16.	Provisions	55
3.17.	Revenu.....	56
3.18.	Contrats de location.....	58
3.19.	Impôt sur le résultat	59
3.20.	Information sectorielle.....	60
3.21.	Autres produits et charges opérationnels non courants	60
Note 4 :	NOTES EXPLICATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	61
4.1.	Produits.....	61
4.2.	Achats et Charges externes.....	63
4.3.	Charges de personnel.....	64
4.4.	Paiements fondés sur des actions.....	64
4.5.	Dotations aux amortissements et dépréciations.....	68
4.6.	Coût de l'endettement financier	69
4.7.	Impôt sur les sociétés.....	69
4.8.	Résultat net par action	70
Note 5 :	Notes explicatives à l'état consolidé de la situation financière.....	71
5.1.	Immobilisations incorporelles	71

5.2. Immobilisations corporelles	72
5.3. Actifs financiers non courants	73
5.4. Créances clients et autres débiteurs	74
5.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie	75
5.6. Capital social	75
5.7. Provisions pour risques et charges	75
5.8. Dettes financières	77
5.9. Autres passifs non courants	80
5.10. Passifs courants	81
5.11. Juste valeur des actifs et passifs financiers	82
Note 6 : Gestion et évaluation des risques financiers	84
6.1. Risque de taux	84
6.2. Risque de liquidité	84
6.3. Risque de crédit	84
6.4. Risque de change	85
Note 7 : Autres informations	86
7.1. Engagements hors bilan	86
7.2. Effectifs	86
7.3. Transactions avec les parties liées	87
7.4. Rémunération des cadres dirigeants	87
7.5. Evénements postérieurs à la clôture	87

- Description du Groupe et de ses activités

Le Groupe Voluntis

Le Groupe Voluntis (« Le Groupe ») comprend la société Voluntis SA fondée en 2001 et sa filiale aux Etats-Unis, Voluntis Inc, créée en septembre 2010. Le Groupe développe et commercialise des thérapies numériques (Digital Therapeutics), logiciels conçus pour accompagner les patients atteints de maladies chroniques et ainsi améliorer les résultats de leurs traitements.

Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent des recommandations personnalisées au patient et son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires, de surveiller des symptômes ou d'automatiser l'analyse à distance des résultats du patient. Ces recommandations immédiates sont générées grâce à des algorithmes médicaux digitalisés s'appuyant sur des fondements scientifiques solides et renforcés par de multiples règles de sécurité. Solutions de santé de nouvelle génération, les thérapies numériques de Voluntis sont des produits de santé à part entière. A ce titre, ils font l'objet d'évaluation clinique, sont soumis à des homologations réglementaires (ex : marquage CE en Europe, homologation FDA aux Etats-Unis d'Amérique...), nécessitent une prescription médicale et sont susceptibles d'être remboursés par les organismes payeurs.

En oncologie, les solutions de Voluntis visent à améliorer l'observance du traitement médicamenteux par les patients, à travers la gestion des symptômes apparaissant en cours de traitement. Le Groupe poursuit une stratégie de collaboration avec l'industrie pharmaceutique pour développer des solutions sur-mesure à partir de sa plateforme technologique propriétaire Theraxium.

Dans le diabète, Voluntis commercialise ses solutions permettant l'accompagnement du traitement par insuline via une distribution indirecte en partenariat avec l'industrie pharmaceutique. La Société a ainsi mis en place un nouveau partenariat pharmaceutique mondial pour ses solutions diabète.

Faits marquants de l'exercice

Développement commercial et activité

Priorité donnée au développement de partenariats de développement et de distribution de solutions dans l'oncologie auprès des acteurs pharmaceutiques.

En oncologie, Bristol-Myers Squibb et Voluntis ont annoncé le 3 mars 2020 la signature d'un contrat de collaboration pour développer et évaluer des thérapies numériques dans le cancer, s'appuyant sur Theraxium, la plateforme technologique de Voluntis. Ce contrat important renforce la présence de Voluntis dans le segment des solutions numériques à destination des patients traités pour un cancer et des professionnels de santé qui les accompagnent. Au titre de ce contrat, les sommes forfaitaires que le Groupe pourrait percevoir pendant la phase pré-lancement, sous réserve de la survenance des événements et jalons prévus, peuvent atteindre un montant maximum d'environ 15 millions d'euros.

Ce contrat fait suite à l'accord signé avec Novartis en fin d'année 2019, dont la mise en œuvre s'est poursuivie en 2020.

Par ailleurs, la Société mène activement des discussions commerciales avec d'autres acteurs pharmaceutiques dans l'optique de développer plus avant son leadership dans le domaine des thérapies numériques en oncologie.

Priorisation de l'approche commerciale indirecte dans le diabète et nouveau partenariat pharmaceutique

Dans le diabète, la Société a annoncé le 4 mars 2020, sa décision de prioriser une nouvelle approche partenariale indirecte pour diffuser ses solutions compte tenu des perspectives du marché et de la stratégie de ses acteurs. Voluntis a en conséquence suspendu ses efforts de commercialisation directe aux Etats-Unis.

A l'issue d'un recentrage sur la France de la collaboration avec Sanofi dans le diabète, en lien avec les nouvelles orientations stratégiques mondiales du laboratoire, Voluntis a conclu en juillet 2020 un contrat mondial important avec Biocon Biologics pour développer et distribuer un portefeuille de thérapies numériques afin d'aider les personnes diabétiques traitées par différents traitements biologiques. Avec cet accord de licence, Biocon Biologics est devenu l'une des premières sociétés d'insuline à pouvoir proposer une thérapie numérique validée, homologuée par la Food and Drug Administration Américaine et portant le marquage CE, Insulia®, aux patients atteints de diabète dans plusieurs marchés du monde.

Développements produits et Recherche & Développement

Le Groupe a poursuivi ses investissements principalement en oncologie et autour de sa plateforme Theraxium.

Oncologie

Traduisant la nouvelle feuille de route, dans le domaine de l'oncologie, Voluntis a poursuivi l'enrichissement fonctionnel sa solution multicaner de gestion des symptômes et notamment à travers l'adjonction de nouveaux algorithmes.

La Société a obtenu le marquage CE de la solution Oleena en novembre 2020, cette nouvelle autorisation de commercialisation en Europe venant s'ajouter à celle obtenue en 2019 aux Etats-Unis.

Diabète

En juillet 2020, Voluntis a annoncé la signature d'un accord avec Biocon Biologics pour développer et distribuer un portefeuille de thérapies numériques afin d'aider les personnes diabétiques traitées par différents traitements biologiques.

Dans le diabète, les activités de co-développement ont été menées principalement dans le cadre de l'accord mondial conclu avec Biocon Biologics, après des activités ayant porté au premier semestre essentiellement sur la maintenance des solutions existantes.

Propriété intellectuelle

Voluntis a obtenu en octobre 2020 un nouveau brevet américain portant sur le moteur algorithmique de la plateforme Theraxium et les procédés associés développés par la Société pour concevoir des algorithmes d'aide à la décision pour les patients et d'auto-gestion de leur traitement.

Par ailleurs, le contrat conclu avec Biocon Biologics prévoit une cession de la marque Insulia de Voluntis à Biocon.

En matière opérationnelle

Voluntis a annoncé en mars 2020 une mise à jour de sa stratégie, axée sur la priorisation de l'activité oncologie, le renouvellement de l'approche partenariale dans le diabète et l'adaptation de la structure de coûts. La combinaison de ces trois leviers sous-tend la trajectoire du Groupe vers une croissance profitable.

Cette nouvelle feuille de route stratégique a conduit à une focalisation de l'activité du Groupe sur la commercialisation de solutions DTx avec des partenaires pharmaceutiques, et une interruption de ses démarches commerciales dans le diabète menées jusqu'à présent en direct auprès des fournisseurs de soins et des payeurs.

Voluntis a adapté son organisation et ses dépenses opérationnelles en adéquation avec ses nouvelles priorités stratégiques, ce qui a conduit à ramener l'effectif à 72 personnes fin 2020.

Financement

Avec la pandémie de COVID 19, l'Etat français a développé différents types d'aides dont des Prêts Garantis par l'Etat (PGE). Voluntis a souscrit au cours du deuxième semestre un total de 5,0 M€ de PGE dont 4,0 M€ auprès de BNP Paribas, son partenaire historique, et 1,0 M€ auprès du Crédit du Nord, filiale du groupe Société Générale, qui rejoint à cette occasion le pool de banques partenaires de la Société.

La Société a également obtenu un prêt Innovation R&D de 1,0 M€ auprès de Bpifrance Financement afin de soutenir le programme de développement de sa plateforme Theraxium.

Enfin, Voluntis a également procédé à une levée de fonds de 5,9 M€ par placement privé, en novembre 2020, permettant notamment l'entrée au capital de Debiopharm Innovation Fund, fonds corporate de la société Suisse Debiopharm, et le renforcement d'Indigo, holding personnelle d'Eric Carreel, Président et co-fondateur de Withings.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4,43 € par action, soit une décote de 15% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de Bourse précédant sa fixation.

A fin décembre 2020, la Société dispose d'une trésorerie disponible de 11,0 M€.

Gouvernance

Dans le cadre de la simplification de l'organisation de Voluntis en adéquation avec sa feuille de route stratégique, le Conseil d'administration a approuvé une réduction du nombre de ses membres à la suite de la démission de leurs fonctions d'administrateurs du Dr Roberta Herman et de Nicolas Cartier, en lien avec de nouvelles fonctions prises par ceux-ci. Cette nouvelle structure du Conseil d'administration, à six administrateurs dont deux indépendants, est entrée en vigueur à compter du 30 juillet 2020, et a été complétée en novembre, avec la nomination de Madame Tanja Dowe, CEO de Debiopharm Innovation Fund, en qualité de censeur.

Parallèlement, l'organisation de la société a également été simplifiée pour soutenir la compétitivité et promouvoir l'innovation et les talents, tout en assurant la continuité des compétences, de la culture et des valeurs de la société.

Le Comité exécutif et le Global management Committee ont été fusionnés en un seul Comité de direction, présidé par le Directeur général, Pierre Leurent. Toutes les activités commerciales sont désormais regroupées en une seule unité, dirigée par Romain Marmot, nommé Chief Business Officer.

A la suite de ces changements organisationnels, le rôle de Directeur des opérations a été supprimé et Alexandre Capet, ancien Directeur des opérations en Europe, a quitté la société pour poursuivre d'autres projets.

Enfin, Voluntis a annoncé la nomination de Guillaume Floch en tant que Directeur Administratif et Financier, à la suite du départ de Matthieu Plessis en septembre 2020.

Pandémie mondiale de Covid 19 et impact sur l'exercice

La Société a fait face aux conséquences de la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 dans les deux régions où elle opère. Elle a pris des mesures appropriées pour protéger ses employés et satisfaire ses clients dès l'avènement de la crise et ensuite régulièrement adapté celles-ci pour suivre l'évolution de la situation. Cette crise a démontré la capacité de l'organisation de la Société à conduire ses activités de manière indépendante de la localisation des collaborateurs et la résilience de ses systèmes internes de communication et de production partagée.

Le secteur Santé a été impacté dans son ensemble, mais la nature même des produits commercialisés par la Société, au cœur d'un accompagnement personnalisé à distance du patient par son équipe soignante, en recherchant l'efficacité du traitement suivi, a soutenu à un bon niveau l'activité commerciale depuis le début de la pandémie.

Il est notable que la crise liée à la pandémie a induit une évolution forte des pratiques médicales, induisant notamment une accélération du recours à la télémédecine et aux solutions de santé numérique en général, de même que la mise en place de nouveaux modes de remboursement associés à ces activités, qui seront certainement pour partie pérennisés post-pandémie par les organismes payeurs à travers le monde.

La Société estime que la crise sanitaire pourra avoir des effets de bord sur le déroulement de certains essais cliniques auxquels ses solutions sont associées, mais l'impact est pour l'instant limité compte tenu du stade actuel des projets en cours de développement.

Périmètre de consolidation

La société Voluntis

Voluntis est une société anonyme à Conseil d'Administration de droit français, soumise à la réglementation applicable aux sociétés commerciales, dont le siège social est situé 58 avenue de Wagram, 75017 Paris.

Le Conseil d'administration de Voluntis du 29 mars 2021 a arrêté les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 28 juin 2021.

La société Voluntis est l'entreprise consolidante. L'unique filiale placée sous le contrôle exclusif de Voluntis est consolidée par intégration globale. La Société et sa filiale constituent le Groupe. Les principaux actionnaires de la société au 31 décembre 2020 sont :

Actionnaires (en nombre d'actions)	Total	%
Management	382 766	4,3%
Bpifrance Participations	1 890 974	21,1%
SHAM Innovation Santé	975 218	10,9%
LBO France Gestion	609 839	6,8%
Vesalius Biocapital II SA Sicar	544 282	6,1%
Debiopharm	885 778	9,9%
Indigo *	491 782	5,5%
Autocontrôle **	26 339	0,3%
Autres actionnaires	3 140 290	35,1%
Total	8 947 268	100%

(*) Holding personnelle de Monsieur Eric Carreel, PDG de Withings

(**) Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Liste des entités consolidées

Entités	Adresses	% de contrôle 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2019
Voluntis SA	58, avenue de Wagram, 75017 Paris	Société Mère	100%	Société Mère	100%
Voluntis Inc.	125 Cambridge Park Drive, Cambridge MA 02140 - USA	100%	100%	100%	100%

Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, à savoir celles dans lesquelles il est exposé ou dispose de droits à des rendements variables résultant de son implication auprès desdites entités et qu'il dispose de la capacité d'influer sur ces rendements au travers de son pouvoir sur ces dernières, sont consolidées par intégration globale.

Les états financiers de l'unique filiale Voluntis Inc sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date où le contrôle commence jusqu'à la date où ce dernier cesse. Les états financiers du Groupe et de Voluntis Inc ont été préparés à la même date de clôture, le 31 décembre 2020. Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers de la filiale afin que leurs méthodes comptables soient en conformité avec les principes comptables du Groupe.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE ET DECLARATION DE CONFORMITE

L'ensemble des données mentionné dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) adoptées par l'Union Européenne et rendues obligatoires à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes généraux et les méthodes comptables et options retenus par le Groupe sont décrits ci-après.

Règles et méthodes comptables

Les principes comptables utilisés pour la présentation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sont identiques à ceux utilisés pour la présentation des comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, à l'exception de l'application, pour la première fois des nouvelles normes, amendements, modifications de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne :

3.2.1 Nouveaux textes adoptés par l'Union européenne et applicables au 1^{er} janvier 2020 :

Le Groupe n'a pas appliqué de nouvelle norme au 1^{er} janvier 2020.

3.2.2 Nouveaux textes adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2020 :

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au titre de l'exercice 2020.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par la direction du Groupe sur les 12 prochains mois. Ainsi, les états financiers consolidés n'incluent aucun ajustement lié au montant ou au classement des actifs et passifs qui pourraient être nécessaires si le Groupe n'était pas capable de poursuivre ses activités selon le principe de la continuité d'exploitation.

La Direction a notamment pris en compte les sources probables de financement suivantes en 2021 :

- L'avancement des contrats clients en cours selon le calendrier prévisionnel échangé dans le cadre des contrats ;
- La capacité de mobilisation du crédit d'impôt recherche 2020, après son exigibilité ;
- Les contrats potentiels en cours de négociation

A plus long terme, en fonction du développement de ses ventes, le Groupe cherchera à obtenir des financements futurs au-delà des nouvelles recettes provenant d'accords commerciaux, notamment en faisant appel au marché auprès des actionnaires actuels et de nouveaux investisseurs.

Ainsi la Société estime, en fonction des informations dont elle dispose à ce jour, disposer de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Pour cette raison, elle a établi ses états financiers selon le principe de la continuité d'exploitation.

Jugements et estimations comptables utilisés dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat lors de la préparation des états financiers consolidés implique l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations ayant une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés lors de la période dans laquelle ces changements interviennent.

Les domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers du Groupe incluent principalement : l'estimation de la répartition des éléments de revenu contractuels en contrepartie des obligations à la charge du Groupe dans les contrats avec les clients,

de l'estimation de la durée de vie des produits et améliorations développés en interne, l'estimation de la faisabilité et des ressources nécessaires à l'achèvement de produits ou projets, l'évaluation des paiements fondés sur des actions et les provisions courantes et non courantes.

Devises fonctionnelles et devise de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. L'euro est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de Voluntis SA, société mère du groupe. La monnaie fonctionnelle de Voluntis Inc. est le dollar américain.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Devise	Taux d'ouverture 2020	Taux moyen 2020	Taux de clôture 2020	Taux d'ouverture 2019	Taux moyen 2019	Taux de clôture 2019
Euro (EUR)	1	1	1	1	1	1
Dollar américain (USD)	0,890155	0,8755064	0,8149295	0,873362	0,899847	0,890155

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant un cours moyen de la période. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en « Ecart de conversion ».

Les taux de conversion de l'US Dollar utilisés pour la conversion en euro des comptes de Voluntis Inc., sur les périodes de 12 mois au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 sont les suivants :

Immobilisations incorporelles

3.6.1 Frais de Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Concernant les frais de développement de logiciels, la part portée à l'actif correspond aux coûts affectés aux activités de spécifications détaillées, de programmation, de test et de documentation des logiciels en cours de commercialisation active et susceptibles de générer un chiffre d'affaires pour Voluntis, dès lors que ces derniers répondent aux critères d'activation tels que définis par l'IAS 38.

Les logiciels créés sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif, compte tenu du rythme estimé d'obsolescence et de renouvellement des fonctions développées pendant une année.

La durée d'amortissement de chaque logiciel est estimée de manière individuelle. Au 31 décembre 2020, l'ensemble des logiciels portés à l'actif fait l'objet d'un amortissement sur 3 ans. Les développements activés sont amortis dès que l'un des événements suivants intervient :

- A la signature du D.O. (Design Output) pour les produits déjà commercialisés et justifiant des autorisations réglementaires pour la version considérée ;
- A partir de l'obtention de la première autorisation ;
- A la constatation du premier euro de chiffre d'affaires.

L'économie d'impôt liée au Crédit Impôt Recherche, découlant de la partie éligible des frais de développement de logiciels, vient réduire le montant des actifs constatés.

3.6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels acquis et amortis sur des durées estimées entre 1 à 3 ans en fonction de la durée prévue d'utilisation. Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût (hors coûts d'entretien courant), diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilité de l'actif en application des textes fiscaux en vigueur en France.

Les durées moyennes d'amortissement et les modes d'amortissement pour chaque catégorie d'actif sont les suivantes :

- Agencements et installations techniques : 5 ans linéaire,
- Matériel informatique : 3 ans linéaire,
- Matériels de bureau et mobilier : 5 ans linéaire.

Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs incorporels du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif a subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont donc « rattachés » à des Unités Génératrices de Trésorerie (le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs). Le Groupe n'a pas réalisé d'opération de croissance par rachat de société ou d'activité et ne présente pas d'écart d'acquisition à son bilan. Il est considéré une seule unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif que l'écart d'acquisition est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Actifs financiers

3.6.3 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants incluent principalement les dépôts de garantie effectués dans le cadre de l'activité.

Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat au titre des montants estimés irrécouvrables, lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif a perdu de sa valeur. Les facteurs pris en compte pour identifier ces pertes de valeur potentielles sont principalement les difficultés financières avérées d'un débiteur ou les retards de paiement.

Les coûts de réalisation des contrats activés sont comptabilisés en actif sur contrat courant pour les coûts activés à moins d'un an, et non courant pour la partie supérieure à un an.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme (durée du placement généralement inférieure ou égale à 3 mois), très liquides (cession possible à tout moment sans impact sur la valeur liquidative), qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur (possèdent notamment un historique attestant de la régularité de la progression de leur performance).

Capital

Les actions ordinaires et de préférences sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt.

Paievements fondés sur des actions

Depuis 2011, la société a émis des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des options de souscription d'actions (OSA) et des actions gratuites (AGA).

La norme IFRS 2 prévoit, entre autres, que toutes les transactions réglées en instruments de capitaux propres doivent être reflétées dans les états financiers au moment où le service correspondant est rendu.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés ou dirigeants.

La juste valeur des bons, options et actions gratuites attribués est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres dans la ligne « Réserves consolidées ». La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive.

Passifs financiers

Un passif financier est soit :

(a) une obligation contractuelle (i) de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier ; ou (ii) d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité ; ou

(b) un contrat qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres de l'entité elle-même et qui est : (i) un instrument non dérivé pour lequel l'entité est ou pourrait être tenue de recevoir un nombre variable d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même ; ou (ii) un instrument dérivé qui sera ou pourra être réglé autrement que par l'échange d'un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même.

3.7.1 Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts portant intérêt sont reconnus, à l'origine, à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant. Après la reconnaissance initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'actualiser exactement les flux de trésorerie futurs jusqu'à leur échéance, de façon à obtenir la valeur nette de la dette à la date de reconnaissance initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif d'une dette financière, les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des échéances de remboursement contractuelles.

3.7.2 Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les variations des passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont enregistrées sur la ligne « coût de l'endettement financier net ».

Avances conditionnées

Le Groupe peut être amené à recevoir des aides financières sous la forme d'avances conditionnées, qui sont des avances ne portant pas intérêt, et qui sont remboursables en totalité ou en partie sur la base de la reconnaissance par le bailleur de fonds d'un succès technique ou commercial du projet connexe par l'entité de financement.

Le montant résultant de l'avantage calculé du fait de l'absence d'intérêts est considéré comme une subvention pour la préparation des comptes IFRS.

La dette est calculée en juste valeur par actualisation, au taux de marché estimé, des flux de décaissements futurs.

Provisions

3.7.3 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges divers, dont l'échéance et le montant sont incertains.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

3.7.4 Engagements sociaux : avantages accordés au personnel

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel conformément à la norme IAS 19.

a) Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

b) Indemnités de départ en retraite

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à IAS 19 révisée « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, l'engagement est calculé, en tenant compte d'hypothèses actuarielles. La convention collective de la société est celle du Syntec (Bureaux d'étude et sociétés de conseil). Par ailleurs, les régimes à prestations définies du Groupe se limitent au régime légal et conventionnel en France. Le coût des services courants (i.e. de la période) est présenté en tant que charges de personnel.

Revenu

3.7.5 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement composé de redevances de licences d'utilisation, de prestations de services (intégration, assistance), d'abonnements (licence en mode Saas et hébergement), de prestations de support et maintenance ainsi que de montants liés à la réalisation opérationnelle de jalons contractuels : paiements initiaux (*upfront payment*) ou primes de succès (*regulatory milestone* ou *clinical success fees*).

Le Groupe comptabilise un contrat avec un client dès qu'il existe un accord formalisé qui crée des droits et des obligations juridiquement exécutoires, comprenant les conditions de paiement, que le contrat a une substance commerciale et que le recouvrement de la contrepartie est probable. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré à un client, pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces produits ou services.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de la commercialisation de services, combinant trois composants principaux :

- des licences de propriétés intellectuelles,
- des services de développement et d'intégration,
- des services de support et de maintenance.

Les règles appliquées à ces catégories de revenus sont les suivantes :

Cas généraux :

a. Licences

Le chiffre d'affaires « licences » provient de l'octroi de licences à des clients pour l'utilisation des logiciels du Groupe.

Lorsque la licence est distincte des autres prestations faisant l'objet du contrat, le groupe détermine pour chaque contrat si la licence consiste à accorder :

- un **droit d'accès** à la propriété intellectuelle telle qu'elle existe tout au long de la période couverte par la licence – auquel cas le chiffre d'affaires est étalé sur la durée la plus courte entre la durée de la licence et la durée d'utilité estimée de la propriété intellectuelle faisant l'objet de la licence,
- ou un **droit d'utilisation** de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe au début de la période au cours de laquelle le client pourra utiliser la licence et en retirer les avantages - auquel cas le chiffre d'affaires est comptabilisé immédiatement à cette date.

Lorsque la licence n'est pas distincte d'une autre obligation de prestation, le Groupe détermine si l'obligation de prestation incluant la licence est remplie progressivement ou à un moment précis.

Dans certains cas, le Groupe doit réaliser des développements spécifiques avant que la licence ne soit utilisable par le client. La facturation de ces développements est considérée dans ce cas comme un complément du chiffre d'affaires rattaché à la licence dont la comptabilisation est différée jusqu'au début

de la période d'utilisation de la licence. Aussi, le chiffre d'affaires, et les coûts associés aux développements, sont reconnus au même rythme et sur la même durée que le chiffre d'affaires lié à la licence.

L'application de la norme IFRS 15 a pour conséquence l'étalement des revenus sur la durée d'accès à la licence.

b. Prestations de services

Les prestations d'assistance ou de conseil sont reconnues lors de la mise à disposition des livrables associés à la mission, si elles constituent une promesse distincte de la licence octroyée.

Si la prestation de services n'est pas distinguable de la licence octroyée, elle est traitée comme les développements spécifiques (voir supra).

c. Support

Le chiffre d'affaires « support » inclut des prestations d'hébergement, de support technique, médical et réglementaire et de maintenance. Le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement lors de la période de prestation concernée car le client consomme le service au moment de sa fourniture par le Groupe, si cette prestation constitue une promesse distincte de la licence octroyée.

Modalités de paiements et actifs /passifs associés aux contrats avec des clients

Les modalités de facturation de différentes obligations incluses dans les contrats commerciaux peuvent prendre des formes diverses, incluant notamment des paiements initiaux non remboursables, des paiements initiaux liés à la licence, des paiements d'étapes ou jalons (réglementaires, cliniques, liés à la mise sur le marché, performance...) et des redevances uniques ou périodiques de licences.

Les décalages entre le revenu reconnu sur une période donnée et la facturation comptabilisée conduisent le Groupe à enregistrer des produits constatés d'avance au passif du bilan pour les facturations d'éléments relatifs à un ou plusieurs exercices suivants, ou des factures à établir à l'actif du bilan pour les obligations de performances remplies mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une facturation.

Concernant les paiements initiaux et les paiements d'étapes liés aux licences de droit d'accès, l'application de la norme IFRS 15 a pour conséquence l'étalement des revenus sur la durée d'accès à la licence. Les revenus sont différés sur les périodes futures et comptabilisés, selon leur terme, en passif non courant ou courant.

Les revenus et les coûts liés aux développements préalables à la licence d'accès sont différés jusqu'au moment où le client peut effectivement utiliser la licence, puis étalés sur la durée d'utilisation de cette dernière

3.7.6 Autres produits

Subventions

En raison de son caractère innovant, le Groupe reçoit des subventions ou des aides publiques. Ces subventions sont comptabilisées en « autres produits » ou déduites des dépenses immobilisées sur l'exercice au cours duquel les charges correspondantes ont été enregistrées, lorsque le versement de la subvention est raisonnablement assuré.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale dans le but de favoriser la recherche d'ordre technique et scientifique. Les dépenses engagées par le Groupe et qui remplissent les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et, dans certaines conditions, être remboursé.

La part du crédit d'impôt finançant les dépenses de recherche est comptabilisée en « Autres produits » au cours de l'exercice auquel se rattachent les dépenses éligibles. La part finançant les dépenses de développement éligibles à la capitalisation est portée en déduction des coûts inscrits à l'actif.

Contrats de location

En application d'IFRS 16 – Contrats de location, tous les contrats de location éligibles du fait des critères de la norme, sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des loyers futurs.

Évaluation des droits d'utilisation locatifs :

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend le montant initial de la dette de loyer auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les loyers payés d'avance au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location retenue pour évaluer l'engagement locatif et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes couvertes par les options de renouvellement qui sont raisonnablement certaines d'être exercées, et par les options de résiliation qui seront raisonnablement certaines de ne pas être exercées.

Évaluation des dettes locatives :

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers futurs sur la durée du contrat.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

Par ailleurs, la dette peut être révisée dans les situations suivantes :

- modification de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat sous le contrôle du preneur ;
- réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;

- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Le Groupe distingue les dettes locatives à long terme (« dettes financières non courantes ») et les dettes locatives à court terme (« dettes financières courantes ») au bilan.

Exemptions :

Le Groupe retient les exemptions prévues par la norme IFRS 16 qui permettent de ne pas comptabiliser au bilan les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou ceux portant sur des actifs de faible valeur (seuil défini par le Groupe à 5 000 dollars américains).

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt enregistrée au compte de résultat inclut les impôts exigibles et les impôts différés. La charge ou le produit d'impôt relatifs à des impôts exigibles ou différés sont reconnus en compte de résultat, sauf s'ils sont relatifs à des éléments qui sont comptabilisés directement par capitaux propres.

3.7.7 Impôts sur le résultat exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants, sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt exigible relatif à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres et non au compte de résultat.

La CVAE a été comptabilisée en charges d'impôts comme le permet IAS 12.

3.7.8 Impôts sur le résultat différé

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle, c'est à dire sur la base, des différences temporelles existant entre les valeurs comptables telles qu'elles ressortent des comptes consolidés et les valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale. Au sein du groupe d'intégration fiscale, les actifs d'impôts différés sont ainsi compensés avec les passifs d'impôts différés.

Pour les périodes 2019 et 2020, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés de Voluntis SA s'élèvent respectivement à 28,00 % et 28,92%. En ce qui concerne Voluntis Inc, le taux d'imposition retenu est de 35%.

Information sectorielle

Le Groupe opère sur un seul segment opérationnel : le développement de thérapies numériques basées sur sa plateforme Theraxium. Les actifs, passifs et la perte opérationnelle réalisée sont principalement localisés en France.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Il s'agit de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents – de montant significatif – que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

NOTES EXPLICATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Produits

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	4 398	3 660
Subventions	670	1 012
Autres produits	122	0
Total Produits	5 189	4 672

Les subventions sont principalement constituées du crédit d'impôt recherche, pour la part des dépenses comptabilisées en charges de l'exercice, soit un montant de 670 k€ en 2020 et un montant de 1 012 k€ en 2019.

Les autres produits correspondent principalement aux gains de change sur créances commerciales.

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de la vente de licences d'utilisation, de prestations de services, d'abonnements, de prestations de support et maintenance, ainsi que de montants liés à des événements contractuels et se répartit comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Paiement initiaux, redevances d'exclusivité, licences perpétuelles	1 320	480
Services de développement et intégration	2 104	1 935
Redevances Saas, royalties, maintenance & Support	974	1 245
Total Chiffre d'affaires	4 398	3 660

L'évolution du chiffre d'affaires de +738 k€ s'explique principalement par les éléments suivants :

La fin du projet initial avec Abbvie a entraîné une accélération de la reconnaissance du revenu en 2020 expliquant une variation de +500k€ entre les deux périodes.

La reconnaissance de revenu liée à la livraison de développements complémentaires pour Diabeo et Roche Diagnostics ainsi que la livraison de la solution TxO Eco représentent une variation totale de +380K€.

Les redevances d'usage ou de royalties provenant de la solution au support au traitement du Diabète (Insulia) contribuent encore de manière marginale au revenu annuel 2020.

Les nouveaux contrats conclus avec BMS et Biocon n'ont pas encore donné lieu à la reconnaissance d'un chiffre d'affaires au sens des normes IFRS, les factures émises jusqu'à présent étant des paiements initiaux (upfront) dont le passage en chiffre d'affaires aura lieu au moment de la livraison de la solution, sous la forme d'un étalement sur la durée de vie estimée de la solution.

Le chiffre d'affaires par secteur géographique se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros	2020		2019		
	Chiffre d'affaires	% du total	Chiffre d'affaires	% du total	
USA	1 838	42%	France	1 933	53%
France	1 475	34%	Suisse	844	23%
Suisse	1 057	24%	USA	789	22%
Reste du Monde	29	1%	Reste du Monde	95	3%
Total	4 398	100%	Total	3 660	100%

Le chiffre d'affaires par aire thérapeutique se ventile de la manière suivante :

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Diabète	1 466	1 275
Oncologie	1 427	1 510
Autres ⁽¹⁾	1 505	875
Total Chiffre d'affaires	4 398	3 660

(1) Les autres aires thérapeutiques se réfèrent principalement à l'immunologie et la coagulation

Les modalités contractuelles et de réalisation des projets afférents par Voluntis pour ses partenaires de l'industrie pharmaceutique se traduisent par des décalages potentiellement très importants (plusieurs années) entre la facturation des éléments concédés ou développés et la reconnaissance du revenu associé selon la norme IFRS 15, qui requiert le transfert d'une version exploitable dans un essai clinique ou en vie réelle.

Afin de fournir une information utile pour approcher les flux de trésorerie du Groupe, ce dernier a opté pour la fourniture du montant de la facturation par période de reporting, en complément du chiffre d'affaires en IFRS.

La facturation par type de prestations se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Paievements initiaux, redevances d'exclusivité et licences perpétuelles	7 401	325
Services de développement et intégration	2 178	1 211
Redevances Saas, royalties, maintenance & support	583	1 141

Total facturation	10 162	2 677
--------------------------	---------------	--------------

La facturation est principalement composée de paiements initiaux, redevances d'exclusivité et licences perpétuelles issus des nouveaux partenariats signés avec BMS et Biocon.

La facturation par aire thérapeutique se ventile de la manière suivante :

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Oncologie	6 666	779
Diabète	2 808	685
Autres	688	1 213
Total facturation	10 162	2 677

Achats et Charges externes

Les achats et charges externes constatés aux cours de deux derniers exercices se répartissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Services extérieurs	<1 181>	<1 124>
<i>Honoraires et personnels extérieurs</i>	<1 687>	<1 560>
<i>Publicités</i>	<61>	<165>
<i>Frais de déplacement et de transport</i>	<123>	<732>
<i>Dépenses de télécom, internet et frais postaux</i>	<74>	<143>
<i>Services bancaires</i>	<19>	<16>
<i>Autres charges externes diverses</i>	<152>	<455>
Autres charges externes	<2 116>	<3 071>
Autres charges d'exploitation	<360>	<239>
Achats de sous-traitance	<344>	<1 704>
Achats non stockés, matériel et fournitures	<20>	<51>
Production immobilisée	115	531
Charges externes et autres charges d'exploitation	<3 907>	<5 658>

La variation des charges de sous-traitance est en lien avec le plan de restructuration débuté en mars 2020. La diminution des frais de déplacement et de transport s'explique principalement par la crise Covid-19 ayant débutée en mars 2020.

Charges de personnel

Les charges de personnel, incluant les paiements fondés sur des actions (voir la Note 4.4 Paiements fondés sur des actions) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Salaires	<7 006>	<8 913>
Charges sociales	<2 822>	<3 468>
Paiements fondés sur des actions	12	<192>
Production immobilisée	934	1 695
Coûts d'exécution des contrats clients	<250>	<552>
Total Charges de personnel	<9 133>	<11 430>

Le nombre moyen de salariés pour le Groupe s'élève à 85 collaborateurs en 2020, contre 113 personnes pendant l'année 2019.

Les coûts d'exécution des contrats reflètent le montant net des coûts de personnels relatif d'une part à des éléments des contrats avec des clients réalisés en 2020 mais dont le contrôle n'a pas encore été transféré au client concerné, qui sont portés à l'actif et d'autre part à la reprise des coûts préalablement activés concernant des biens ou services dont le contrôle a été transféré au preneur pendant la période.

La production immobilisée pour 934 k€ représente la part des charges de personnel immobilisée sur l'exercice.

Paiements fondés sur des actions

Certains membres du personnel et mandataires sociaux, sous condition de présence dans le Groupe, reçoivent une rémunération en instruments de capitaux dont le paiement est fondé sur des actions. Le Groupe a émis des bons de souscriptions d'actions (BSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des options de souscriptions d'action (OSA) et des attributions d'actions gratuites (AGA) comme suit :

2.1.1 Bons de Souscription en Action (BSA) :

Nom	Date d'émission	Prix de souscription par action	Nombre émis au 31/12/2020	Nombre de bons caducs ou exercés au 31/12/2020	Nombre de bons en circulation au 31/12/2020	Nombre maximum d'actions à émettre
BSA ₀₇₁₅	02/07/2015	8,07 €	28 284	-	28 284	28 284
BSA ₀₇₁₅	30/07/2015	11,00 €	32 683	-	32 683	32 683

BSA 0717	17/07/2017	11,00 €	22 500	(3 950)	18 550	18 550
BSA KREOS ⁽¹⁾	11/04/2018	11,00 €	70 000	-	70 000	70 000
BSA 1018	25/10/2018	14,00 €	75 600	(8 400)-	67 200	67 200
TOTAL			229 067	(12 350)	216 717	216 717

⁽¹⁾ BSA attribués à un tiers dans le cadre d'une opération de financement, ils n'entrent pas dans le champ de la norme IFRS 2, (cf. note 4.4.4).

Les BSA sont convertibles en actions ordinaires à raison d'une action ordinaire par BSA. L'ensemble des plans BSA est cessible. Ces BSA sont des instruments financiers permettant de souscrire à un prix et une date donnée, dans une proportion fixée, à des actions ordinaires de Voluntis SA.

Pour l'estimation de l'avantage fourni, la juste valeur des actions est évaluée aux dates d'attribution.

2.1.2 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE) :

Nom	Date d'émission	Prix de souscription par action	Nombre émis au 31/12/2020	Nombre de bons caducs ou exercés au 31/12/2020	Nombre de bons en circulation au 31/12/2020	Nombre maximum d'actions à émettre
BSPCE 0614	05/06/2014	8,07 €	132 671	(35 591)	97 080	97 080
BSPCE 0615	01/06/2015	8,07 €	15 000	(15 000)	-	-
BSPCE 0715	30/07/2015	11,00 €	206 000	(89 000)	117 000	117 000
BSPCE 0915	30/09/2015	11,00 €	38 000	(25 000)	13 000	13 000
BSPCE 0616	13/06/2016	11,00 €	75 000		75 000	75 000
BSPCE 0616	22/06/2016	11,00 €	128 500	(52 500)	76 000	76 000
TOTAL			595 171	(217 091)	378 080	378 080

Les BSPCE sont convertibles en actions ordinaires et chaque BSPCE donne droit à une action ordinaire. L'ensemble des plans BSPCE est incessible. Une décote d'incessibilité a donc été appliquée pour la valorisation des plans émis jusqu'à fin 2014.

Pour l'estimation de l'avantage fourni, la juste valeur des actions est évaluée aux dates d'attribution.

2.1.3 Options de souscription d'actions (OSA) :

Nom	Date d'émission	Prix de souscription par action	Nombre d'options émises au 31/12/2020	Nombre d'options caduques ou exercées au 31/12/2020	Nombre d'options en circulation au 31/12/2020	Nombre maximum d'actions à émettre
OSA 0418	30/05/2018	14,00 €	36 270		36 270	36 270
OSA 0618	13/06/2018	14,00 €	5 000	(5 000)	-	-

OSA 0519	23/05/2019	3,77 €	12 000	(10 800)	1 200	1 200
OSA 0719	01/07/2019	3,77 €	1 700	(1 700)	-	-
TOTAL			54 970	(17 500)	37 470	37 470

Les 36 270 options attribuées en avril 2018 sont exerçables depuis l'introduction en bourse du capital de la Société et restent exerçables au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution et donne droit à une action ordinaire par option exercée.

Le plan attribué en mai 2019, à hauteur de 12 000 options est exerçable depuis mai 2020 (après une période de 12 mois depuis la date d'attribution) et restent exerçables au plus tard dans les dix ans à compter de la date d'attribution et donne droit à une action ordinaire par option exercée.

Le plan attribué en juillet 2019, à hauteur de 1 700 options est exerçable depuis le 17 septembre 2020, et les options restent exerçables au plus tard dans les dix ans de leur attribution.

2.1.4 Attribution d'actions gratuites (AGA) :

Nom	Date d'attribution	Prix d'attribution par action	Nombre d'AGA notifiées au 31/12/2020	Nombre d'actions définitivement acquises ou caduques au 31/12/2020	Nombre d'options en cours d'acquisition au 31/12/2020	Nombre maximum d'actions à émettre
AGA 0418	11/04/2018	0,00 €	25 415	(25 415)		
AGA 0519	23/05/2019	0,00 €	20 700	(7 500)	11 000	11 000
TOTAL			46 115	(32 915)	11 000	11 000

Il existe deux plans d'attribution gratuite d'actions, soumis à des conditions de présence, l'un avec une durée d'acquisition de deux ans, qui est donc arrivé à échéance en avril 2020 avec l'acquisition définitive des 25 415 actions le composant, et l'autre avec une durée d'acquisition étalée sur 3 ans, un tiers des actions étant acquis chaque année. Tenant compte de départs de salariés, il reste au 31 décembre 2020 11 000 actions en cours d'acquisition.

2.1.5 Evaluation des BSA, BSPCE, OSA et AGA

Les coûts au titre des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charges sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Les BSA, BSPCE, options de souscriptions et actions gratuites sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle de Black and Scholes, modèle mathématique couramment utilisé par les spécialistes de marchés d'options, qui repose sur des hypothèses de volatilité attendue du cours de l'action, de durée de vie attendue des options et de distribution de dividendes futurs, déterminées par la direction.

Bons de souscription d'actions

Nom du plan	BSA 072015	BSA 072015	BSA 072017	BSA 102018
Date d'attribution (Directoire, C.A. ou AG)	02/07/2015	30/07/2015	17/07/2017	25/10/2018
Période de vesting (année)	4	4	4	3
Date d'expiration du plan	02/07/2025	30/07/2025	17/07/2027	25/10/2028
Nombre de BSA attribués	28 284	32 683	22 500	75 600
Prix d'exercice (€)	8,07	11,00	11,00	14,00
Méthode de valorisation				
Black and Scholes				
utilisée				
Prix du sous-jacent (€)	7,76	7,76	11,20	7,54
Volatilité prévue	47,77%	48,39%	53,72%	45,90%
Taux d'actualisation	1,31%	0,94%	0,79%	0,77%
Juste valeur de l'option (€)	3,21	2,52	5,24	2,18

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Nom du plan	BSPCE 062015	BSPCE 072015	BSPCE092015	BSPCE 062016	BSPCE 062016
Date d'attribution (Directoire ou AG)	01/06/2015	30/07/2015	30/09/2015	13/06/2016	22/06/2016
Période de vesting (année)	4	4	4	1	4
Date d'expiration du plan	01/06/2025	30/07/2025	30/09/2025	13/06/2026	22/06/2026
Nombre de BSPCE attribués	15 000	190 000	28 000	75 000	119 500
Prix d'exercice (€)	8,07	11,00	11,00	11,00	11,00
Méthode de valorisation					
Black and Scholes					
Utilisée					
Prix du sous-jacent (€)	7,76	7,76	7,76	7,33	4,63
Volatilité prévue	47,18%	48,39%	49,53%	49,78%	49,78%
Taux d'actualisation	0,85%	0,94%	0,90%	0,41%	0,42%
Juste valeur de l'option (€)	3,13	2,52	2,59	2,30	0,93

Options de souscription d'actions

Nom du plan	OSA 072017	OSA 052018	OSA 062018	OSA 052019	OSA 072019
Date d'attribution (Directoire ou Conseil d'administration)	17/07/2017	30/05/2018	13/06/2018	23/05/2019	01/07/2019

Période de vesting (année)	4	Exercable à partir de l'IPO	4	1	1
Date d'expiration du plan	17/07/2027	30/05/2028	13/06/2023	23/05/2029	01/07/2021
Nombre de OSA attribués	28 000	36 270	5 000	12 000	1 700
Prix d'exercice (€)	11,00	14,00	14,00	3,77	3,77
Méthode de valorisation utilisée	Black and Scholes	Black and Scholes	Black and Scholes	Black and Scholes	Black and Scholes
Prix du sous-jacent (€)	11,20	14,00	12,21	3,02	1,20
Volatilité prévue	53,72%	48,86%	47,09%	48,90%	50,50%
Taux d'actualisation	0,79%	0,71%	0,84%	0%	0%
Juste valeur de l'option (€)	5,24	5,96	3,06	1,06	0,20

Attribution d'actions gratuites

Nom du plan	AGA 042018	AGA 0519
Date d'attribution (Conseil d'administration)	11/04/2018	23/05/2019
Période d'acquisition (année)	1	3
Période de conservation	1	1
Nombre d'actions attribuées	25 415	20 700
Prix de souscription (€)	0,00	0,00
Méthode de valorisation utilisée	Black and Scholes	Black and Scholes
Prix du sous-jacent (€)	14,00	3,02
Volatilité prévue	48,76%	48,9%
Taux d'actualisation	0,74%	0,00%
Juste valeur de l'action gratuite (€)	14,00	3,02

Au 31 décembre 2020, le produit total comptabilisé au titre des plans d'incitation des dirigeants et salariés (BSPCE, BSA, Options et AGA) s'élève

à 12K€, contre une charge de 192 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Cette variation est essentiellement liée à l'annulation des actions et bons des salariés sortis pendant l'exercice et qui n'étaient pas vestés.

Dotations aux amortissements et dépréciations

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Dotations amortissements immobilisations	<1 852>	<2 099>
Total dotations nettes aux amortissements	<1 852>	<2 099>
Dotations provisions sur actifs circulants	<360>	<195>

Dotations provisions pour risques et charges	0	<60>
Dotations provisions pensions	<54>	<17>
Reprises provisions pour risques et charges	215	60
Reprises provisions sur autres actifs circulants		
Total dotations nettes aux provisions	<199>	<212>
Dotations nettes de reprises	<2 052>	<2 312>

Le montant de la dotation aux amortissements et dépréciations liée à l'immobilisation de frais de développement s'élève à 1 951k€ pour l'année 2020 et à 1 103k€ pour l'année 2019.

Une provision de 120k€ a été enregistrée au titre de la remise en état d'une partie des locaux dont le bail sera résilié en 2021 et 240k€ au titre de litiges salariés.

Coût de l'endettement financier

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Charges d'intérêts	<595>	<851>
Charges financières IAS19 - PIDR	<32>	<14>
Coût de l'endettement financier net	<627>	<866>

Le coût de l'endettement financier est composé essentiellement de charges d'intérêts pour un montant de 595k€ pour l'exercice 2020 et de 851k€ pour l'exercice 2019. La diminution s'explique par le remboursement progressif de l'emprunt obligataires Kreos.

Impôt sur les sociétés

4.4.0 Charges d'impôts

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
(Charge) Produit d'impôts exigibles	<303>	0
(Charge) Produit d'impôts différés		
(Charge) Produit d'impôts	<303>	0

Le produit d'impôt s'élève à 303 k€ pour l'exercice 2020 contre un produit nul en 2019. Ce produit est détaillé en note 4.7.2.

4.4.1 Preuve d'impôts

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Résultat avant impôt	<11 821>	<15 814>
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	28.92%	28.00%
(Charge) produit d'impôt théorique	3 310	4 428
Incidence des :		
- Différences de taux	<219>	0
- Différences permanentes	311	<57>
- Imputation Bénéfices s/ déficits antérieurs	87	78
- Pertes fiscales non activées	<2 220>	<5 045>
- Autres IDA non reconnus	<1 394>	300
- Crédit d'impôt	<288>	296
(Charge) produit d'impôt effectivement constaté	<303>	0

Le montant des déficits fiscaux de Voluntis S.A. pour l'exercice 2020 s'élève à 7 676k€.

Au 31 décembre 2020, le montant cumulé des déficits reportables s'élève à 82 071k€. Il n'a fait l'objet d'aucune activation.

Résultat net par action

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Nombre pondéré d'actions en circulation	7 750 471	7 591 051
Nombre pondéré d'actions diluées	8 522 281	8 395 061
Résultat de base par action ⁽¹⁾ (en €)	(1,56)	(2,08)

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2020, les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti dilutifs puisque le résultat du Groupe est une perte. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Notes explicatives à l'état consolidé de la situation financière

Immobilisations incorporelles

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent principalement à l'immobilisation des frais de développement engagés pour développer les solutions digitales dans le domaine du diabète, de l'oncologie ainsi que pour la plateforme technologique, répondant aux critères d'activation. Les coûts sont ajustés du crédit d'impôt recherche correspondant.

En milliers d'euros	1er janvier 2020	Acquisition / Augmentation	Diminution	Reclassement	31 décembre 2020
Concessions, brevets, licences	310	20			330
Logiciels	6 306	<0>	<361>	1 132	7 076
Immos Incorporelles en cours	188	1 000		<1 132>	56
Valeurs brutes	6 804	1 021	<361>		7 463
Concessions, brevets, licences	<297>	<27>			<324>
Logiciels	<3 818>	<1 255>			<5 073>
Immos Incorporelles en cours					
Amortissements	<4 115>	<1 282>			<5 397>
Concessions, brevets, licences	12	<7>			6
Logiciels	2 491	<1 255>	<361>	1 132	2 006
Immos Incorporelles en cours	188	1 000		<1 132>	56
Valeurs nettes	2 694	<261>	<361>		2 071

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2019	Acquisition / Augmentation	Diminution	Reclassement	31 décembre 2019
Concessions, brevets, licences	273	37			310
Logiciels	4 216	112	<43>	2 021	6 306
Immobilisations Incorporelles en cours	422	1 744	43	<2 021>	188
Valeurs brutes	4 911	1 892	0	0	6 804
Concessions, brevets, licences	<268>	<29>			<297>
Logiciels	<2 742>	<1 076>			<3 818>
Immobilisations Incorporelles en cours					

Amortissements	<3 010>	<1 105>	0		<4 115>
Concessions, brevets, licences	5	7			12
Logiciels	1 475	<964>	<43>	2 021	2 491
Immobilisations Incorporelles en cours	422	1 744	43	<2 021>	188
Valeurs nettes	1 901	787	0	0	2 694

Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2020	Acquisition / Augmentation	Diminution	Ecart de change	Reclassement	31 décembre 2020
Droit d'utilisation	3 661		<2 992>	<22>		647
<i>Constructions</i>	3 377			<22>		364
<i>Equipements Data Centers</i>	284					284
Autres immobilisations corporelles	1 354	15	<10>	<9>		1 349
Immobilisations corporelles en cours						
Valeurs brutes	5 014	15	<3 002>	-31	0	1 996
Droit d'utilisation	<753>	<381>	653	13		<468>
<i>Constructions</i>	<469>	<381>	653	13		<184>
<i>Equipements Data Centers</i>	<284>					<284>
Autres immobilisations corporelles	<949>	<190>	8	7		<1 124>
Immobilisations corporelles en cours						
Amortissements	<1 702>	<571>	661	19	0	<1592>
Droit d'utilisation	2 907	<381>	<2 338>	<9>		179
<i>Constructions</i>	2 907	<381>	<2 338>	<9>		179
<i>Equipements Data Centers</i>						
Autres immobilisations corporelles	405	<175>	<2>	<3>		225

Immobilisations corporelles en cours						
Valeurs nettes	3 313	<556>	<2 340>	<12>	0	405
En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2019	Première application IFRS 16	Acquisition / Augmentation	Ecart de change	Reclassement	31 décembre 2019
Droit d'utilisation		3 661				3 661
Autres immobilisations corporelles	1 268		97	1	<12>	1 354
Immobilisations corporelles en cours				-		
Valeurs brutes	1 268	3 661	97	1	<12>	5 014
Droit d'utilisation		<753>				<753>
Autres immobilisations corporelles	<706>		<242>			<949>
Immobilisations corporelles en cours						
Amortissements	<706>	<753>	<242>	0	0	<1 702>
Droit d'utilisation		2 907				2 907
Autres immobilisations corporelles	563		<146>		<12>	405
Immobilisations corporelles en cours						
Valeurs nettes	563	2 907	<146>	1	<12>	3 313

Au 31 décembre 2020, la société a revu l'estimation de la durée du bail immobilier de Suresnes en prévision d'une résiliation anticipée au 31 mars 2021, cette possibilité étant prévue dans le contrat. Cette réévaluation donne lieu au 31 décembre 2020 à une reprise du droit d'utilisation évaluée à 2 338k€.

Actifs financiers non courants

Les immobilisations financières sont essentiellement composées des dépôts de garantie versés au bailleur.

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Dépôts et cautionnements	251	258

Autres actifs financiers	251	258
---------------------------------	------------	------------

Créances clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation et autres débiteurs se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Actifs sur contrats non courants	1 091	364
Autres actifs non courants	1 091	364
Créances clients	844	561
Provisions pour dépréciations		<20>
Créances clients nettes	844	541

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Avances et Acomptes versés	18	10
Créances sociales et fiscales	410	403
Charges Constatées d'avance	468	495
Autres créances	1 122	3 134
Actifs sur contrats courants	162	942
Autres Actifs courants	2 180	4 984

Les actifs sur contrats non courants avec les clients pour 1 091k€ représentent la part à plus d'un an des coûts d'exécution des contrats, étalés selon la norme IFRS 15. La part à moins d'un an est enregistrée en actifs sur contrats courants pour un montant de 162k€.

Le Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2020 pour un montant global de 1 109k€ est enregistré dans les autres créances au 31 décembre 2020.

La répartition des créances clients par échéance est la suivante à la fin des deux derniers exercices :

Echues depuis

	En milliers d'euros	Non échues	moins de 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	plus de 90 jours
31 décembre 2020	844	415	5	418	0	6
31 décembre 2019	541	478	4	0	43	16

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Détail de la trésorerie (en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Trésorerie	11 010	5 121
Equivalents de trésorerie	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	11 010	5 121
Concours bancaires courants	0	0
Trésorerie de clôture du tableau des flux de trésorerie	11 010	5 121

Au 31 décembre 2020, la trésorerie détenue par le Groupe se décompose par devise en 8 730k€, 2 838k\$ et 33k£.

Capital social

Le capital social est composé uniquement d'actions ordinaires, d'un montant nominal de 0,10 euros, entièrement souscrites et libérées.

Le 23 mai 2020, la Société a constaté l'acquisition définitive de 6 600 actions, attribuées gratuitement en 2019, ce qui a généré une augmentation de capital de 660 euros.

Enfin, une augmentation de capital par placement privé a eu lieu le 23 novembre 2020, qui a porté la quantité totale des actions au nombre de 8 947 268. Le capital social est donc de 894 726,80 euros.

Ce nombre s'entend hors instruments dilutifs, tels que des Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BSPCE »), Options de Souscription d'Actions (« OSA ») et attribution d'actions gratuites (« AGA »).

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Capital au début de l'exercice	760	758
Augmentation de capital	135	2
Rachat ou annulation d'actions propres		
Solde à la fin de l'exercice	895	760

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont détaillées ci-dessous :

Rapport financier annuel au 31 décembre 2020

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2020	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Ecart actuariels	31 décembre 2020
Provisions pour avantages au personnel	267	57			<116>	207
Provisions pour litiges	77	240				317
Provision pour restructuration		270				270
Autres provisions		122		<2>		120
Total	343	688		<2>	<116>	914
<i>Part courant</i>	77	360				437
<i>Part non courant</i>	267	328		<2>	<116>	477

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2019	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Ecart actuariels	31 décembre 2019
Provisions pour avantages au personnel	207	21			38	267
Provisions pour litiges	77					77
Autres provisions		60		<60>		0
Total	284	81		<60>	38	343
<i>Part courant</i>	77					77
<i>Part non courant</i>	207	81		<60>	38	267

Les provisions sont principalement constituées de 240k€ de litiges salariés, 270k€ de provisions relatives au plan de restructuration initié en mars 2020, 207k€ d'engagements envers le personnel et 120k€ de provisions au titre de la remise en état des locaux en prévision de la fin du bail en cours. Les principales hypothèses actuarielles retenues pour déterminer la provision pour avantage au personnel sont résumées dans le tableau suivant :

Exercices clos le 31 décembre

En milliers d'euros	2020	2019
Taux d'actualisation	0,79%	0,95%
Taux de progression des salaires	2%	2%
Taux de charges sociales	50%	50%
Turn over	0%	0%

Dettes financières

La répartition et la variation de l'endettement financier sur les deux exercices considérés se présentent comme suit :

4.4.2 Variations de l'exercice

En milliers d'euros	1er janvier 2020	Augmentation	Remboursement	Paiement intérêts	Capitalisation intérêts	Conversion/reprise	31 décembre 2020
Emprunts obligataires	4 589		<2 778>		122		1 933
Emprunts bancaires	116	6 000	<85>		11		6 042
Autres emprunts	0				0		0
Dette loyers IFRS 16	2 949		<429>		0	<2 344>	175
Emprunts	7 654	6 000	<3 292>		133	<2 344>	8 150
Concours bancaires courants	0						0
Dettes financières	7 654	6 000	<3 292>		133	<2 344>	8 150

En milliers d'euros	1er janvier 2019	Première application IFRS 16	Augmentation	Remboursement	Paiement intérêts	Capitalisation intérêts	31 décembre 2019
Emprunts obligataires	3 387		3 000	<1 887>		88	4 589
Emprunts bancaires	252			<170>		34	116
Autres emprunts	0					0	0
Dette loyers IFRS 16(1)		3 663		<709>		<5>	2 949
Emprunts	3 639	3 663	3 000	<2 766>		117	7 654
Concours bancaires courants	0						0
Dettes financières	3 639	3 663	3 000	<2 766>		117	7 654

Au 31 décembre 2020, la société a revue l'estimation de la durée du bail immobilier de Suresnes en prévision d'une résiliation anticipée au 31 mars 2021, cette possibilité étant prévue dans le contrat. Cette

réévaluation donne lieu au 31 décembre 2020 à une réduction anticipée de la dette initiale pour un montant de 2 344 K€.

La dette de loyer IFRS 16 s'élève ainsi à 175k€ contre 2 949k€ au 31 décembre 2019.

4.4.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2020	Courant 31.12.2020	Non courant de 1 à 5 ans	Non courant + de 5 ans
Emprunts obligataires	4 589	1 933	1 878	55	
Emprunts bancaires	116	6 042	42	6 000	
Autres emprunts					
Dette loyers IFRS 16	2 949	175	168	7	
Emprunts	7 654	8 150	2 088	6 062	
Comptes courants de trésorerie					
Total dettes financières	7 654	8 150	2 088	6 062	

4.4.4 Contrat de financement de type « Venture Loan » assorti d'émission de BSA

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 11 avril 2018, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 7 000k€, souscrit par la société Kreos, et dont le tirage s'effectue par tranches. La durée de remboursement est de 36 mois, et le taux d'intérêt contractuel de 11%.

La tranche A a été émise au 30 avril 2018 pour un montant de 4 000 K€. L'emprunt est associé de l'émission de 70.000 BSA (bons de souscription d'actions) exerçables au prorata des tirages de la dette obligataire et attribués pour un montant de 1€ donnant accès à des actions ordinaires au prix d'exercice de 11€ par action. Aucun BSA n'est exercé au 31 décembre 2020.

Comptablement, ce contrat a été traité comme un engagement de financement donnant lieu à l'émission d'une OBSA (obligation à bons de souscription d'actions). Celle-ci comprend une composante « dette », évaluée au coût amorti, et une composante optionnelle. Cette dernière a fait l'objet d'une comptabilisation en dette à l'origine compte tenu de la parité de conversion variable des BSA. Elle a ensuite été reclassée en capitaux propres au 30 mai 2018, date à laquelle la parité de conversion des

instruments est devenue fixe. La variation de juste valeur entre la date de comptabilisation initiale et le 30 mai est enregistrée en résultat financier.

La décomposition de la dette relative à l'emprunt est la suivante :

En milliers d'euros	1 ^{er} mai 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2020	
Dette obligataire	3 783	2 083	517	
Composante dérivée	217			
Composante capitaux propres		50	0	
Total de l'emprunt	4 000	2 133	517	Les Tranches B et C, d'un montant de 1,5M€ chacune, ont été émises le 11 avril 2019.

Elles sont associées à l'émission de 30 000 BSA complémentaires exerçables au prorata des tirages.

La décomposition de la dette relative aux tranches B et C de l'emprunt se matérialise comme suit :

En milliers d'euros	11 avril 2019	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Dette obligataire	2 848	2 506	1 416
Composante capitaux propres	112	50	17
Total des tranches B et C	2 960	2 556	1 433

4.4.5 Emprunt à taux zéro :

Le groupe a souscrit, le 24 juin 2014, un emprunt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 850K€ auprès de Bpifrance Financement. Les fonds ont été mis à disposition en totalité en un seul versement. La durée d'amortissement de l'emprunt est de 5 ans, la première échéance de remboursement ayant eu lieu le 06/01/2016.

La durée du prêt comprend une période de différé d'amortissement, suivie d'une période d'amortissement linéaire, avec une première échéance, terme échue, payée le 06/01/2016.

Au cours de l'exercice 2020, suite à la crise sanitaire COVID 19, l'échéancier de remboursement a été suspendu et décalé sur une durée de 6 mois, reportant la dernière échéance au 31 mars 2021.

Afin d'évaluer la juste valeur de ce prêt, le groupe retient un taux d'actualisation de 15%, jugé représentatif du taux d'endettement accessible par la société.

La différence entre la valeur actualisée au taux de marché (c'est-à-dire le capital remboursé in fine en l'absence de flux d'intérêts, actualisé au taux de marché) et le montant reçu en trésorerie de l'organisme public constitue une subvention, au sens de la norme IAS 20. Cette différence est comptabilisée comme une subvention et n'est pas venue en diminution des frais activés, dans la mesure où ceux-ci ont été totalement dépréciés dans les comptes à fin 2015.

Au cours des exercices 2020 et 2019, le Groupe a enregistré, respectivement, une charge d'intérêts de 11k€ et 35k€ au titre de cet emprunt. Au 31 décembre 2020 et 2019, le solde au bilan s'élevait respectivement à 42k€ et 116k€.

4.4.6 Prêts garantis par l'Etat :

Voluntis a souscrit au cours du second semestre 2020 un total de 5,0M€ de Prêt Garanti par l'Etat français dont 4,0M€ auprès de BNP Paribas, son partenaire historique et 1,0M€ auprès du Crédit du Nord filiale du groupe Société Générale, qui rejoint à cette occasion le pool de banques partenaires de la Société.

Les PGE ont une durée initiale d'un an et sont intégralement remboursables à échéance. A l'échéance (avec respect d'un préavis), le remboursement des montants dus peut être étalé, au choix de la Société, sur une période de 5 ans maximum. L'État français garantit 90% des montants dus. Ces prêts, qui sont non dilutifs pour les actionnaires, sont assortis d'un taux d'intérêt nul au titre de la première année.

4.4.7 Prêt innovation R&D

La société a obtenu en novembre 2020 un prêt innovation R&D de 1,0M€ auprès de Bpifrance financement afin de soutenir le programme de développement de sa plateforme Theraxium. Ce prêt d'un million d'euros a une durée de six ans et deux mois. Cette durée comprend une période de différé d'amortissement en capital de 14 mois suivie d'une période d'amortissement linéaire sur 5 ans, avec une première échéance trimestrielle payable le 31 mars 2022 et la dernière payable le 31 décembre 2026.

Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants sont résumés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Autres passifs non courants	6 742	585

Les autres passifs non courants représentent pour la totalité, soit 6 742k€, la partie non courante de produits constatés d'avance issue de l'application de la norme IFRS 15.

Passifs courants

Les passifs courants se ventilent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2020	2019
Dettes financières courantes	2 088	3 201
Provisions courantes	437	77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 077	1 774
Avances et acomptes reçus / com.	0	0
Dettes sociales	2 053	1 637
Dettes fiscales	195	224
Produits constatés d'avance	3 154	3 195
Autres dettes	148	115
Fournisseurs d'immobilisation	0	7
Dettes fiscales IS	47	0
Autres créditeurs	5 598	5 178
Passifs courants	9 200	10 230

L'évolution des dettes financières courantes s'explique principalement par la part à moins d'un an de l'emprunt obligataire Kreos.

L'évolution des dettes sociales s'explique principalement par la suspension temporaire des paiements de charges URSSAF en lien avec la crise COVID-19 au titre des mois de mars, avril et mai 2020 pour un montant de 620k€.

Les produits constatés d'avance proviennent de l'application de la norme IFRS 15, pour leur part courante (reconnaissance du chiffre d'affaires estimée à moins d'un an).

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Au 31/12/2020					
En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Coût amorti	Juste valeur par OCI
Actifs financiers non courants	251			251	
Actifs financiers non courants	251	0	0	251	0
Créances clients	844			844	
Actifs financiers courants	0			0	
Trésorerie	11 010	11 010			
Actifs financiers courants	11 854	11 010		844	
Total actifs financiers	12 105	11 010	0	1 095	0
Dettes financières non courantes	6 062			6 062	
Autres passifs non courants	6 742			6 742	
Passifs financiers non courants	12 804	0	0	12 804	0
Dettes financières courantes	2 088			2 088	
Dettes fournisseurs	1 077			1 077	
Passifs financiers courants	3 165	0	0	3 165	0
Total passifs financiers	15 969	0	0	15 969	0

Au 31/12/2019					
En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Coût amorti	Juste valeur par OCI
Actifs financiers non courants	258			258	
Actifs financiers non courants	258	0	0	258	0
Créances clients	541			541	
Actifs financiers courants					
Trésorerie	5 121	5 121			
Actifs financiers courants	5 662	5 121		541	
Total actifs financiers	5 920	5 121		799	0
Dettes financières non courantes	4 452			4 452	
Autres passifs non courants	585			585	
Passifs financiers non courants	5 037			5 037	

Dettes financières courantes	3 201	3 201
Dettes fournisseurs	1 774	1 774
Passifs financiers courants	4 975	4 975
Total passifs financiers	10 012	10 012

Gestion et évaluation des risques financiers

Le Groupe Voluntis peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de taux, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et adaptés à sa taille pour limiter les effets potentiellement défavorables de ces risques sur sa situation financière.

Le Groupe précise qu'il ne souscrit pas d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Risque de taux

Le Groupe est exposé à des risques de taux. Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'emprunts bancaires et de découverts auprès des banques et de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe détient des actifs et passifs financiers tels que des créances et dettes commerciales qui sont générées par ses activités.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à assurer que le Groupe dispose de facilités de financement suffisantes pour honorer ses engagements actuels et futurs. La direction suit de près les prévisions glissantes de réserves de liquidités et de trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe sur la base des flux de trésorerie attendus.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 11 011 k€.

La direction a étudié les besoins de financement du Groupe pour les douze prochains mois, et est parvenue à la conclusion que la situation ne nécessitait pas d'avoir recours à des financements additionnels aux fonds levés au cours de l'année 2020 (PGE et placement privé).

Cependant, les besoins de financement sur le long terme sont difficiles à prévoir avec précision et dépendront en partie de facteurs indépendants du Groupe. Les éléments présentant une incertitude comprennent, sans caractère limitatif :

- les frais et le temps nécessaires pour l'obtention de nouveaux accords commerciaux et les modalités financières attachées à ces nouveaux accords ;
- les calendriers et coûts associés au développement des solutions dans le cadre des contrats existants ; et
- l'évolution de la crise sanitaire causée par le Covid-19.

Si le Groupe devait se trouver dans l'incapacité de financer sa propre croissance, il serait contraint de trouver d'autres sources de financement.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle des éléments suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers non courant, instruments financiers dérivés et exposition au risque de crédit des clients, à travers notamment les créances échues et les transactions conclues.

Si les clients sont notés par une entité indépendante, cette notation est utilisée. A défaut, leur solvabilité est examinée par le service de contrôle du risque de crédit qui prend en compte leur situation financière, leur historique ainsi que d'autres facteurs.

Risque de change

Les risques de change opérationnels sur les flux d'exploitation ou de nature financière non libellés en devises de fonctionnement des entités sont non significatif au regard des transactions en devise étrangère autre que l'euro.

Le Groupe est donc principalement exposé aux risques de change liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro.

Autres informations

Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Une garantie à première demande a été octroyée au bailleur de l'établissement principal pour un montant de 209k€. Cette garantie fait l'objet d'une contre-garantie au bénéfice de la banque émettrice sous la forme de garantie sur espèces à hauteur de 104,7k€.

En garantie des Obligations Kreos, la Société a consenti à Kreos un nantissement sur certains de ses actifs (en particulier ses créances, comptes bancaires et droits de propriété intellectuelle).

Engagements reçus :

Voluntis a reçu 1,8 M€ de garantie par l'Etat pour la première tranche du prêt PGE de 2,0 M€ souscrit auprès de la BNP.

La Société a conclu en date du 23 mars 2020 un contrat d'émission avec le fonds d'investissement luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« ABO ») d'une ligne de financement obligataire flexible par émission de bons d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (les « OCEANE ») assorties, le cas échéant, de bons de souscription d'actions (les « BSA » et, les OCEANE et les BSA, ensemble, les « OCEANE-BSA ») représentant un montant nominal maximum de 10 millions d'euros, étant précisé que chaque OCEANE serait souscrite à un prix de souscription égal à 97% de sa valeur nominale.

A ce jour, la Société n'a pas mis en œuvre cette ligne de financement, et a annoncé ne pas avoir l'intention d'en faire usage, sachant que ce contrat prendra fin en septembre 2021.

Engagements réciproques

Néant

Effectifs

L'effectif salarié moyen consolidé du Groupe (FTE) se répartit pour les années 2020 et 2019 de la façon suivante :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Ingénieurs et cadres	84	112
Employés et techniciens	1	1
Effectif	85	113

L'effectif moyen 2020 employé en France représente 73 salariés, l'effectif moyen aux Etats-Unis s'établissant à 12 salariés.

Transactions avec les parties liées

Les parties liées du Groupe sont constituées des dirigeants du Groupe et des actionnaires significatifs du Groupe (voir transactions avec BPI en note 5.8.4 et rémunérations des dirigeants en note 7.4).

Le contrat de prêts à taux zéro pour l'innovation signé avec Bpifrance Financement en 2014 est considéré avoir été octroyé à la Société dans des conditions normales par rapport aux critères habituels d'attribution de ce type de financement par Bpifrance Financement.

La Société n'a pas conclu de transactions significatives à des conditions anormales de marché avec des parties liées.

Rémunération des cadres dirigeants

Le montant des rémunérations brutes perçues par les organes d'administration et de direction de la Société s'est élevé à 800k€ et à 939k€ respectivement au titre des exercices 2020 et 2019.

Exercices clos les 31 décembre

en euros	2020	2019
Rémunération et gratification	800	879
Paiement fondé sur des actions	0	60
Total rémunération	800	939

La diminution du niveau des rémunérations en 2020 s'explique par le départ du Directeur général délégué en juillet 2020 ainsi que par le départ d'un administrateur à mi année.

Evénements postérieurs à la clôture

Poursuivant ses efforts de réduction de coûts, le 15 janvier 2021 Voluntis a résilié de façon anticipée le bail immobilier portant sur les locaux de Suresnes d'une surface de 1 736m², qui se terminera ainsi le 31 mars 2021. Cette modification, prévue au 31 décembre 2020 donne lieu en date de clôture 2020 à une réduction de la dette initiale pour un montant de 2,3 millions d'euros ainsi qu'un amortissement exceptionnel du droit d'utilisation de 2,3 millions d'euros.

Simultanément, un nouveau bail commercial a été signé pour des locaux d'une surface de 790m². Ce bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1er avril 2021 pour se terminer le 31 mars 2030. Toutefois Voluntis aura la faculté de donner congé dès l'expiration de la quatrième année du bail, soit le 31 mars 2025.

Enfin, le 17 février 2021, le groupe Voluntis a annoncé le transfert de la cotation de ses titres sur le marché Euronext Growth Paris. Ce transfert permettra au groupe de diminuer ses coûts et de simplifier son fonctionnement tout en continuant de bénéficier des attraits des marchés financiers.

Comptes sociaux de la société Voluntis SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

Actif

en Euros	Brut	Amortissements et Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	303	303	0	0
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. Similaires	11 024 925	8 129 368	2 895 556	3 717 909
Autres immobilisations incorporelles	138 730	0	138 730	222 291
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 246 518	1 048 600	197 918	354 691
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières (1)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	815	815	0	56
Créances rattachées aux participations	1 216 775	0	1 216 775	2 103 315
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières	412 436	0	412 436	159 451
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	14 040 502	9 179 087	4 861 415	6 557 713
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
En-cours de production (biens et services)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	917 714	0	917 714	701 944
Autres créances	1 532 437		1 532 437	3 532 991
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 962 458		10 962 458	4 674 094
Charges constatées d'avances	295 860		295 860	261 880
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 708 469	0	13 708 469	9 170 909
Frais d'émission d'emprunt à étaler	11 667		11 667	46 667
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	32 963		32 963	1 744
TOTAL GENERAL	27 793 602	9 179 087	18 614 515	15 777 033
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif

en Euros	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	894 727	760 108
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	10 357 970	70 351 923
Réserve légale		
Report à nouveau	0,00	-48 593 257
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-6 831 718	-16 989 065
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 420 979	5 529 708
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	42 500	127 500
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	42 500	127 500
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	706 565	78 589
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	706 565	78 589
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	1 915 656	4 693 591
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 001 022	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 024 306	3 082 463
Dettes fiscales et sociales	2 101 666	1 680 485
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	106 282	59 616
Produits constatés d'avance	1 295 434	402 084
TOTAL DETTES (1)	13 444 366	9 918 238
Ecarts de conversion passif	105	122 998
TOTAL GENERAL	18 614 515	15 777 033
(1) Dont à moins d'un an	7 221 926	8 002 583
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat (1^{ère} Partie)

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitations (1)				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	198 745	9 202 914	9 401 660	2 140 305
Chiffre d'affaires net	198 745	9 202 914	9 401 660	2 140 305
Production immobilisée			1 048 541	2 225 826
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			20 350	60 000
Autres produits			107 246	3 976
Total produits d'exploitation (I)			10 577 797	4 430 107
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			6 438 749	10 375 824
Impôts, taxes, et versements assimilés			295 839	270 993
Salaires et traitements			5 150 708	6 040 140
Charges sociales			2 514 020	2 930 080
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 140 249	2 159 263
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			360 000	60 000
Autres charges			353 326	237 670
Total charges d'exploitations (II)			17 252 890	22 073 970
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-6 675 093	-17 643 863
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			32 901	67 870
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			237 249	770 828
Différences positives de change			25 719	84 724
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			106 551	14 360
Total produits financiers (V)			402 420	937 783
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			93 663	903 362
Intérêts et charges assimilées (4)			457 092	586 551
Différences négatives de change			80 850	85 189
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			32 422	176 406
Total charges financières (VI)			664 027	1 751 508
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-261 607	-813 725
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-6 936 700	-18 457 588

Compte de résultat (2^{ème} Partie)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 394	204 348
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	
Total produits exceptionnels (VII)	4 394	204 348
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	410 707	33 536
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	299 721	
Total charges exceptionnelles (VIII)	710 427	33 536
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-706 034	170 812
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-811 016	-1 297 711
Total des produits (I+III+V+VII)	10 984 611	5 572 237
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	17 816 328	22 561 302
BENEFICE OU PERTE	-6 831 718	-16 989 065
(a) Y compris :		
- Redevance de crédit-bail mobilier		
- Redevance de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	32 901	36 382
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	0	0

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2020

L'exercice social clos au 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, les chiffres indiqués sont en milliers d'euros.

Les comptes ci-après ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 29 mars 2021.

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de **18 614 515 Euros** dégage une perte de **6 831 718 Euros**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Nature de l'activité et historique de la société

Voluntis développe et commercialise des thérapies numériques, logiciels conçus pour accompagner les patients atteints de maladies chroniques et ainsi améliorer les résultats de leurs traitements.

Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent des recommandations personnalisées au patient et son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires, de surveiller des symptômes ou d'automatiser l'analyse à distance des résultats du patient. Ces recommandations immédiates sont générées grâce à des algorithmes médicaux digitalisés s'appuyant sur des fondements scientifiques solides et renforcés par de multiples règles de sécurité. Solutions de santé de nouvelle génération, les thérapies numériques de Voluntis sont des produits de santé à part entière. A ce titre, ils font l'objet d'évaluation clinique, sont soumis à des homologations réglementaires (ex : marquage CE en Europe, homologation FDA aux Etats-Unis d'Amérique...), nécessitent une prescription médicale et sont susceptibles d'être remboursés par les organismes payeurs.

En oncologie, les solutions de Voluntis visent à améliorer l'observance du traitement médicamenteux par les patients, à travers la gestion des symptômes apparaissant en cours de traitement. Le Groupe poursuit une stratégie de collaboration avec l'industrie pharmaceutique pour développer des solutions sur-mesure à partir de sa plateforme technologique propriétaire Theraxium.

Dans le diabète, Voluntis commercialise ses solutions permettant l'accompagnement du traitement par insuline via une distribution indirecte en partenariat avec l'industrie pharmaceutique. La Société a ainsi mis en place un nouveau partenariat pharmaceutique mondial pour ses solutions diabète.

1.2 Faits marquants de 2020

Développement commercial et activité

Priorité donnée au développement de partenariats de développement et de distribution de solutions dans l'oncologie auprès des acteurs pharmaceutiques.

En oncologie, Bristol-Myers Squibb et Voluntis ont annoncé le 3 mars 2020 la signature d'un contrat de collaboration pour développer et évaluer des thérapies numériques dans le cancer, s'appuyant sur Theraxium, la plateforme technologique de Voluntis. Ce contrat important renforce la présence de Voluntis dans le segment des solutions numériques à destination des patients traités pour un cancer et des professionnels de santé qui les accompagnent. Au titre de ce contrat, les sommes forfaitaires que le Groupe pourrait percevoir pendant la phase pré-lancement, sous réserve de la survenance des événements et jalons prévus, peuvent atteindre un montant maximum d'environ 15 millions d'euros.

Ce contrat fait suite à l'accord signé avec Novartis en fin d'année 2019, dont la mise en œuvre s'est poursuivie en 2020.

Par ailleurs, la Société mène activement des discussions commerciales avec d'autres acteurs pharmaceutiques dans l'optique de développer plus avant son leadership dans le domaine des thérapies numériques en oncologie.

Priorisation de l'approche commerciale indirecte dans le diabète et nouveau partenariat pharmaceutique

Dans le diabète, la Société a annoncé le 4 mars 2020, sa décision de prioriser une nouvelle approche partenariale indirecte pour diffuser ses solutions compte tenu des évolutions du marché et de la stratégie de ses acteurs. Voluntis a en conséquence suspendu ses efforts de commercialisation directe aux Etats-Unis.

A l'issue d'un recentrage sur la France de la collaboration avec Sanofi dans le diabète, en lien avec les nouvelles orientations stratégiques mondiales du laboratoire, Voluntis a conclu en juillet 2020 un contrat mondial important avec Biocon Biologics pour développer et distribuer un portefeuille de thérapies numériques afin d'aider les personnes diabétiques traitées par différents traitements biologiques. Avec cet accord de licence, Biocon Biologics est devenu l'une des premières sociétés d'insuline à pouvoir proposer une thérapie numérique validée, homologuée par la Food and Drug Administration Américaine et portant le marquage CE, Insulia®, aux patients atteints de diabète dans plusieurs marchés du monde.

En matière opérationnelle

Voluntis a annoncé en mars 2020 une mise à jour de sa stratégie, axée sur la priorisation de l'activité oncologie, le renouvellement de l'approche partenariale dans le diabète et l'adaptation de la structure de coûts. La combinaison de ces trois leviers sous-tend la trajectoire du Groupe vers une croissance profitable.

Cette nouvelle feuille de route stratégique a conduit à une focalisation de l'activité du Groupe sur la commercialisation de solutions DTx avec des partenaires pharmaceutiques, et une interruption de ses démarches commerciales menées jusqu'à présent en direct dans le diabète auprès des fournisseurs de soins et des payeurs.

Voluntis a adapté son organisation et ses dépenses opérationnelles en adéquation avec ses nouvelles priorités stratégiques, ce qui a conduit à ramener l'effectif français à 63 personnes fin 2020.

Financement

Avec la pandémie de COVID 19, l'Etat français a développé différents types d'aides dont des Prêts Garantis par l'Etat (PGE). Voluntis a souscrit au cours du deuxième semestre un total de 5,0 M€ de PGE dont 4,0 M€ auprès de BNP Paribas, son partenaire historique et 1,0 M€ auprès du Crédit du Nord, filiale du groupe Société Générale, qui rejoint à cette occasion le pool de banques partenaires de la Société.

La Société a également obtenu un prêt innovation R&D de 1,0 M€ auprès de Bpifrance Financement afin de soutenir le programme de développement de sa plateforme Theraxium.

Enfin, Voluntis a également procédé à une levée de fonds de 5,9 M€ par placement privé, en novembre 2020, permettant notamment l'entrée au capital de Debiopharm Innovation Fund, fonds corporate de la société Suisse Debiopharm, et le renforcement d'Indigo, holding personnelle d'Eric Carreel, Président et co-fondateur de Withings.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4,43 € par action, soit une décote de 15% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de Bourse précédant sa fixation.

A fin décembre 2020, la Société dispose d'une trésorerie disponible de 11,0 M€.

Développements produits et Recherche & Développement

Le Groupe a poursuivi ses investissements principalement en oncologie et autour de sa plateforme Theraxium.

Oncologie

Traduisant la nouvelle feuille de route, dans le domaine de l'oncologie, Voluntis a poursuivi l'enrichissement fonctionnel sa solution multicaner de gestion des symptômes et notamment à travers l'adjonction de nouveaux algorithmes.

La Société a obtenu le marquage CE de la solution Oleena en novembre 2020, cette nouvelle autorisation de commercialisation en Europe venant s'ajouter à celle obtenue en 2019 aux Etats-Unis.

Diabète

En juillet 2020, Voluntis a annoncé la signature d'un accord avec Biocon Biologics pour développer et distribuer un portefeuille de thérapies numériques afin d'aider les personnes diabétiques traitées par différents traitements biologiques.

Dans le diabète, les activités de co-développement ont été menées principalement dans le cadre de l'accord mondial conclu avec Biocon Biologics, après des activités ayant porté au premier semestre essentiellement sur la maintenance des solutions existantes.

Propriété intellectuelle

Voluntis a obtenu en octobre 2020 un nouveau brevet américain portant sur le moteur algorithmique de la plateforme Theraxium et les procédés associés développés par la Société pour concevoir des algorithmes d'aide à la décision pour les patients et d'auto-gestion de leur traitement.

Par ailleurs, le contrat conclu avec Biocon Biologics prévoit une cession de la marque Insulia de Voluntis à Biocon.

Gouvernance

Dans le cadre de la simplification de l'organisation de Voluntis en adéquation avec sa feuille de route stratégique, le Conseil d'administration a approuvé une réduction du nombre de ses membres. Dans ce contexte, le Dr Roberta Herman et Nicolas Cartier ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs. Cette nouvelle structure du Conseil d'administration, à six administrateurs dont deux indépendants, est entrée en vigueur à compter du 30 juillet 2020, et a été complétée en novembre, avec la nomination de Madame Tanja Dowe, CEO de Debiopharm Innovation Fund, en qualité de censeur.

Parallèlement, l'organisation de la société a également été simplifiée pour soutenir la compétitivité et promouvoir l'innovation et les talents, tout en assurant la continuité des compétences, de la culture et des valeurs de la société.

Le Comité exécutif et le Global management Committee sont désormais fusionnés en un seul Comité de direction, présidé par le Directeur général, Pierre Leurent. Toutes les activités commerciales sont désormais regroupées en une seule unité, dirigée par Romain Marmot, nommé Chief Business Officer.

A la suite de ces changements organisationnels, le rôle de Directeur des opérations a été supprimé et Alexandre Capet, ancien Directeur des opérations en Europe, a quitté la société pour poursuivre d'autres projets.

Enfin, Voluntis a annoncé la nomination de Guillaume Floch en tant que Directeur Administratif et Financier, à la suite du départ de Matthieu Plessis en septembre 2020.

Pandémie mondiale de Covid 19 et impact sur l'exercice

La Société a fait face aux conséquences de la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 dans les deux régions où elle opère. Elle a pris des mesures appropriées pour protéger ses employés et satisfaire ses clients dès l'avènement de la crise et ensuite régulièrement adapté celles-ci pour suivre l'évolution de la situation. Cette crise a démontré la capacité de l'organisation de la Société à conduire ses activités de manière indépendante de la localisation des collaborateurs et la résilience de ses systèmes internes de communication et de production partagée.

Le secteur Santé a été impacté dans son ensemble, mais la nature même des produits commercialisés par la Société, au cœur d'un accompagnement personnalisé à distance du patient par son équipe soignante, en recherchant l'efficacité du traitement suivi, a soutenu à un bon niveau l'activité commerciale depuis le début de la pandémie.

Il est notable que la crise liée à la pandémie a induit une évolution forte des pratiques médicales, induisant notamment une accélération du recours à la télémédecine et aux solutions de santé numérique en général, de même que la mise en place de nouveaux modes de remboursement associés à ces activités, qui seront certainement pour partie pérennisés post-pandémie par les organismes payeurs à travers le monde.

La Société estime que la crise sanitaire pourra avoir des effets de bord sur le déroulement de certains essais cliniques auxquels ses solutions sont associées, mais l'impact est pour l'instant limité compte tenu du stade actuel des projets en cours de développement.

1.3 Changements de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu pendant l'exercice.

1.4 Événements postérieurs à la clôture

Poursuivant ses efforts de réduction de coûts, le 15 janvier 2021 Voluntis a résilié de façon anticipée le bail immobilier portant sur les locaux de Suresnes d'une surface de 1 736m², qui se terminera le 31 mars 2021.

Simultanément, un nouveau bail commercial a été signé pour des locaux d'une surface de 790m². Ce bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} avril 2021 pour se terminer le 31 mars 2030. Toutefois Voluntis aura la faculté de donner congé dès l'expiration de la quatrième année du bail soit le 31 mars 2025.

Le 17 février 2020, le groupe Voluntis a annoncé le transfert de la cotation de ses titres sur le marché Euronext Growth Paris. Ce transfert permettra au groupe de diminuer ses coûts et de simplifier son fonctionnement tout en continuant de bénéficier des attraits des marchés financiers.

1.5 Continuité d'exploitation

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par la direction du Groupe sur la base des éléments suivants :

La Direction a établi des prévisions des flux de trésorerie futurs qui montrent que la Société dispose actuellement des financements nécessaires à son développement au cours des 12 mois suivant l'arrêté des présents comptes.

La Direction a notamment pris en compte les sources probables de financement suivantes en 2021 :

- l'avancement des contrats clients en cours selon le calendrier prévisionnel échangé dans le cadre des contrats ;
- la capacité de mobilisation du crédit d'impôt recherche 2020, après son exigibilité ;
- les contrats potentiels en cours de négociation.

A plus long terme, en fonction du développement de ses ventes, la Société pourrait chercher à obtenir des financements futurs au-delà des nouvelles recettes provenant d'accords commerciaux, notamment en faisant appel au marché auprès des actionnaires actuels et de nouveaux investisseurs.

Ainsi la Société estime disposer de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Pour cette raison, elle a établi ses états financiers selon le principe de la continuité d'exploitation.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2018-01 du 5 juin 2018 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

3. METHODES D'EVALUATION

3.1 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement de logiciels sont comptabilisés en immobilisations si l'ensemble des critères suivants sont remplis :

- le projet, nettement individualisé, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ;
- la société a la volonté d'achever, de mettre sur le marché et de supporter durablement le logiciel concerné ;
- la société sait évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

La part portée à l'actif correspond aux coûts affectés aux activités de spécifications détaillées, de programmation, de test et de documentation des logiciels en cours de commercialisation active avec un potentiel de chiffre d'affaires par Voluntis.

Les logiciels créés sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif, compte tenu du rythme estimé d'obsolescence et de renouvellement des fonctions développées pendant une année.

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des logiciels amortis font l'objet d'un amortissement sur 3 ans. Cette durée est estimée individuellement pour chaque logiciel. Les développements activés sont amortis dès que l'un des évènements suivants intervient :

- Signature du D.O. (Design Output) pour les produits déjà commercialisées et justifiant des autorisations réglementaires pour la version considérée ;
- A partir de l'obtention de la première autorisation ;
- Constatation du premier euro de chiffre d'affaires.

3.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles non amortissables correspondent à un Fonds de commerce, qui n'est pas amorti ; il fait l'objet d'une appréciation régulière, au minimum une fois par an, lors de la survenance d'éléments susceptibles de remettre en cause sa valeur. Lorsque sa valeur actuelle, fondée sur les critères ayant prévalu lors de son acquisition, s'avère inférieure de façon durable à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels acquis et amortis sur des durées de 1 à 3 ans en fonction de la durée prévue d'utilisation.

Les éventuels droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles sont comptabilisés en charges.

Les éventuels coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs sont également comptabilisés en charges.

3.3 Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses qui satisfont aux critères suivants :

- le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives ;
- la durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice ;
- la dépense réalisée générera des avantages économiques futurs.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production.

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

Les amortissements sont calculés en fonction des durées de vie utile de l'actif suivantes :

	Durée	Mode
Agencements et installations techniques	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	Linéaire

A chaque clôture, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a perdu de manière significative de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

3.4 Participations et autres titres immobilisés

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, il est procédé à l'examen de la valeur d'utilité de la participation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une provision est constituée du montant de la différence.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est réalisée en cas de litige ou d'incertitude sur l'échéance de leur recouvrement.

3.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition et sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

Lorsque la valeur d'inventaire, correspondant à leur valeur de marché, est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation de ces titres est constituée du montant de la différence.

3.8 Capitaux propres

Capital social (cf. note 8)

Les actions et autres instruments souscrits sont classés dans les capitaux propres.

Les coûts des opérations en capital (frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission...) directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits d'émission, puis en charges de l'exercice si les primes ne suffisent pas.

3.9 Subventions et avances conditionnées

Les subventions que la Société peut recevoir sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et qu'elle sera reçue.

La part de subvention publique à recevoir soit en compensation de charges déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la subvention est acquise.

Les aides à l'innovation ou à l'investissement perçues sous forme d'avances conditionnées, qui sont remboursables en totalité ou en partie en fonction du succès technique d'un programme sont comptabilisées en autres fonds propres.

3.10 Provisions

En accord avec le Règlement CRC n°2000-06 sur les actifs, toute obligation de notre entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. Le montant provisionné est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les autres provisions constituées sont destinées à couvrir les risques et les charges nettement précisés quant à leur objet et à leur montant, que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les contrats déficitaires donnent lieu le cas échéant à une provision pour perte à terminaison. Au 31 décembre 2020, aucune provision pour risques et charges sur des contrats commerciaux n'a été constatée.

3.11 Indemnités de fin de carrière

Engagements de retraite :

Le régime est à cotisation définie en France et ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes annuels. Lors de leur départ à la retraite, le personnel perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans les conventions collectives.

Ces engagements ont été calculés à la clôture de l'exercice sur la base des hypothèses suivantes :

Age de départ à la retraite	67 ans
Taux d'inflation estimé	0%
Taux de progression annuel des salaires	2%
Taux de charges patronales	50%
Taux d'actualisation	0.79%
Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge (moyenne pondérée)	0%

Le montant estimé des IFC chargées, non comptabilisé, s'élève à 207 K€ au 31 décembre 2020, en diminution de 60 k€ par rapport à 2019.

3.12 Médailles du travail

Le caractère non significatif nous a conduits à ne pas constater de provision.

3.13 Transactions en devises étrangères

Les transactions réalisées en devises sont converties au cours du jour de la date de transaction. Les soldes des actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours du jour de la clôture, les gains et pertes de change latents résultant de ces conversions sont portés au compte de résultat.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

3.14 Constatation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de la vente de licences d'utilisation, de prestations de services, d'abonnements, de prestations de support et maintenance, ainsi que de montants liés à des événements contractuels.

Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits et services est généralement comptabilisé lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur. La règle appliquée par catégorie de produit est détaillée ci-après :

Cas généraux

Chiffre d'affaires Licences

Le chiffre d'affaires Licences est comptabilisé dès lors que les conditions suivantes sont remplies : il existe la preuve d'un accord formalisée par un contrat ou commande signé, la livraison du produit a fait l'objet d'un bon de livraison ou procès-verbal d'installation signé, le prix est déterminé ou déterminable, le recouvrement de la créance est probable.

Les licences facturées de façon fractionnée, ayant fait l'objet d'une livraison sur la période, peuvent conduire la société à constater des factures à établir pour le montant restant à facturer à la clôture.

Lorsque les prestations de services impliquent une modification substantielle du logiciel licencié ou présentent un degré de complexité supérieur aux projets habituellement réalisés et susceptible d'entraîner des risques particuliers quant à leur achèvement, le chiffre d'affaires de la licence est reconnu selon l'avancement des prestations de services.

Le revenu des licences concédées pour une période donnée est reconnu en tenant compte de la part de cette période courue sur l'exercice.

Chiffre d'affaires Prestations de services (Développements spécifiques, Intégration, Assistance)

Le chiffre d'affaires des prestations de services d'intégration ou d'assistance est reconnu au fur et à mesure de leur exécution. Cette activité conduit la Société à enregistrer des produits constatés d'avance pour les prestations facturées et non réalisées à la clôture et des factures à établir pour la part des prestations réalisées et non facturées, compte tenu de l'avancement des projets.

Chiffre d'affaires d'Abonnement et Maintenance

Le chiffre d'affaires d'Abonnement (Licence en mode *Software as a Services* ou *SaaS* et hébergement) et de Maintenance est reconnu en tenant compte de la période courue sur l'exercice.

Ces services conduisent la Société à enregistrer des produits constatés d'avance qui sont calculés sur la base de la facturation d'éléments relatifs à l'exercice suivant.

Chiffre d'affaires de Redevance

Les produits de Redevances (*Royalties*) découlent généralement d'une volumétrie de produits vendus ou d'un pourcentage des ventes du produit ainsi commercialisé par la contrepartie. Le revenu est reconnu en fonction des termes de l'accord applicables à la période, lorsque la base de détermination des redevances est connue de façon fiable et qu'il existe une assurance raisonnable de règlement des créances associées.

Cas des accords de collaboration et de distribution

La Société conclut des accords de collaboration de développement et de commercialisation qui comprennent plusieurs obligations combinées (comme une licence, des prestations de services, d'hébergement et de support), qui peuvent faire l'objet d'un contrat unique ou de contrats distincts mais constituent en substance un même contrat.

Ces accords peuvent être constitués d'un paiement initial non remboursable, de revenu de licence de la technologie, de paiements d'étapes ou jalons (réglementaires, cliniques, liés à la mise sur le marché, performance...) et des redevances de licences d'utilisation.

Les paiements initiaux (*upfront*) seront constatés et reportés dans le chiffre d'affaires au cours de la période de signature de l'accord de collaboration ou différé ou étalé en fonction de la nature des éléments sous-jacents.

Les primes d'étapes ou de jalons (*milestone payment*) représentent les montants, perçus du co-contractant, dont le paiement dépend de la réalisation ou du succès de certains jalons techniques, cliniques, réglementaires ou commerciaux.

Les primes d'étapes cliniques, réglementaires ou commerciales sont reconnues lorsque l'événement déclencheur est avéré, qu'il n'y a pas de risques résiduels sur le passage du jalon et que la Société n'a plus de service à fournir à l'égard de cet événement ou d'obligation vis-à-vis du co-contractant, y compris d'obligation de remboursement ultérieur. Les événements déclencheurs peuvent être des performances commerciales ou cliniques obtenues par la Société ou l'autre partie à l'accord, des autorisations réglementaires, ou la mise sur le marché des produits développés dans le cadre de l'accord.

Les jalons techniques sont quant à eux reconnus sur la durée de développement de la solution.

Le revenu de licences concédées ou d'abonnement souscrit dans le cadre d'accords est reconnu selon le cas général décrit ci-dessus.

Le revenu des prestations de services d'intégration, d'assistance ou de conseil rendues dans le cadre d'accords est constaté selon le cas général décrit ci-dessus.

3.15 Autres produits

Subventions

En raison de son caractère innovant, la Société reçoit des subventions ou des aides publiques. Ces subventions sont comptabilisées en « autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges correspondantes, lorsque le versement de la subvention est raisonnablement assuré.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale dans le but de favoriser la recherche d'ordre technique et scientifique. Les dépenses engagées par la Société et qui remplissent les critères requis sont déclarées par celle-ci, qui bénéficie d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et, dans certaines conditions, être remboursé. Le produit correspondant au CIR est présenté dans la ligne « impôt sur le revenu » du compte de résultat au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses éligibles.

3.16 Critères d'appréciation retenus pour l'identification des opérations exceptionnelles

Les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel. Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant.

3.17 Honoraires du commissaire aux comptes

Montant (euros HT)

EY / RBB

	2020	2019
Audit		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	150 984	181 793
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	27 915	5 000
TOTAL	178 899	186 793

4. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

4.1 IMMOBILISATIONS (Montant bruts)

Les immobilisations s'analysent comme suit :

	Valeur brute début d'exercice	Augmentation par acquisitions	Diminution/cessions	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	222	0	-222	0
Frais de développement immobilisés	9 576	1 132	0	10 708
Développements à immobiliser en cours	222	1 049	-1 132	139
Autres immobilisations incorporelles	296	20	0	317
Total immobilisations incorporelles	10 317	2 201	-1 354	11 164
Immobilisations corporelles				
Installations générales agencements et aménagements divers	607	0	0	607
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	638	10	8	639
Avances et acomptes				0
Total immobilisations corporelles	1 245	10	8	1 247
Immobilisations financières				
Autres participations	1	0	0	1
Créances rattachées aux participations	2 103	5 317	6 320	1 101
Prêts et autres immobilisations financières	336	3 144	3 068	412
Total immobilisations financières	2 440	8 462	9 388	1 514
TOTAL GENERAL	14 002	10 672	8 041	13 925

Les frais d'établissement comptabilisés à l'actif au 31 décembre 2019 correspondant aux frais et honoraires relatifs aux augmentations de capital constatés jusqu'à fin 2011, totalement amortis ont été sortis des immobilisations au 31 décembre 2020.

Sur la totalité des frais de recherche et développement de la période, des coûts de développement de logiciels ont été portés à l'actif pour un montant de 1 049 k€. 1 132 k€ d'immobilisations en cours au 31 décembre 2019 concernant des évolutions de version de leur solution en oncologie ont été activés en 2020.

Le montant porté à l'actif est inclus dans les autres produits d'exploitation dans le compte de résultat et sa répartition par domaine thérapeutique est la suivante :

Aire Thérapeutique	Montant immobilisé en 2020	Valeur brute cumulée
Diabète	62	6 648
Oncologie	1 070	3 096
Plateforme	0	852
Autre	0	112
Total	1 132	10 708

Les charges de développement ne répondant pas à l'ensemble des critères d'activation, ont été comptabilisées en charges.

4.2 AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentation par dotations	Diminution par reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	222		-222	0
Frais de développement immobilisés	5 872	1 951	-3	7 820
Autres immobilisations incorporelles	283	27	0	309
Total immobilisations incorporelles	6 377	1 978	-225	8 130
Immobilisations corporelles				
Installations générales agencements et aménagements divers	320	121	0	442
Matériel de transport	-	-	-	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	570	46	-8	607
Avances et acomptes				

Total immobilisations corporelles	890	167	-8	1 049
TOTAL GENERAL	7 267	2 145	-233	9 178

Amortissements des immobilisations incorporelles :

Sur la base de l'estimation de l'obsolescence des développements et du renouvellement technologique, la société a opté pour une durée d'amortissement de 3 ans. Régulièrement et au minimum une fois par an, les programmes de développement actuels et passés ayant fait l'objet d'une immobilisation de dépense font l'objet d'une revue afin de vérifier qu'ils remplissent toujours les conditions pour être affectés ou maintenus en immobilisation.

Les frais de développement immobilisés ont été amortis à hauteur de 1 951 k€ sur la période.

4.3 DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Dépréciation			Dépréciation Valeur en fin d'exercice
	Valeur à L'ouverture	Augmentation par dotations	Diminution par reprises	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1	0	0	1
Créances rattachées aux participations				0
Prêts et autres immobilisations financières	177	60	-237	0
Total dépréciation des immobilisations financières	178	60	-237	1

4.4 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 894 726,80 euros. Le capital social est composé uniquement d'actions ordinaires.

En date du 23 mai 2020, le conseil d'administration a constaté l'attribution définitive de 6 600 actions, par voie d'émission d'actions ordinaires prélevées sur le compte dit « compte de réserve en vue de l'attribution définitive des actions gratuites attribuées ». Le capital social a été augmenté en conséquence d'un montant de 660 euros.

En date du 23 novembre 2020 l'augmentation de capital de 1 339 592 actions a porté le capital social à 894 726.80 €.

Variation du nombre d'actions	2020	2019
Actions existantes à l'ouverture de l'exercice	7 601 076	7 575 661
Augmentation de capital par la réserve en vue de l'attribution définitive des actions gratuites attribuées	6 600	25 415
Augmentation de capital - novembre 2020	1 339 592	0
Exercice de BSA	0	0
Capitaux propres à la clôture	8 947 268	7 601 076

4.5 EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	EXERCICE 2020
Capitaux propres à l'ouverture	5 530
Augmentation de capital	135
Variation de Prime d'émission	-59 994
Affectation du RAN en prime d'émission	65 582
Résultat 2020	-6 832
Capitaux propres à la clôture	4 421

4.6 INSTRUMENTS DONNANT ACCES AU CAPITAL

La Société a émis des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) et a attribué des stock-options et des actions gratuites dont la part valide au 31 décembre 2020 se répartit comme suit :

- **BSA au 31 décembre 2020**

Rapport financier annuel au 31 décembre 2020

Assemblée générale	04/04/14		13/06/16	11/04/18	24/05/19	
Quantité totale autorisée	177 955	367 460	100 000	350 000	70 000	
Durée de l'autorisation	18 mois	18 mois	38 mois	18 mois	18 mois	
attribué	02/07/15	30/07/15	17/07/17	25/10/18	11/04/18	TOTAL
Nombre total d'options attribuées	28 284	32 683	22 500	75 600	70 000	229 067
Points de départs d'exercice	02/07/2015	30/07/2015	17/07/2017	25/10/2018	11/04/2018	
Durée de validité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Prix d'exercice	8,07 €	11,00 €	11,00 €	14,00 €	11,00 €	
Exercées ou acquises au 31.12.2020	0	0	0	0	0	0
Caducs	0	0	3 950	8 400	0	12 350
Valides au 31.12.2020	28 284	32 683	18 550	67 200	70 000	
Nombre d'actions potentielles	28 284	32 683	18 550	67 200	70 000	216 717

- **BSPCE au 31 décembre 2020**

Assemblée générale	04/04/14					13/06/16		
Nature des instruments autorisés	BSPCE/BSA					BSPCE/BSA	BSPCE	BSPCE
Quantité totale autorisée	177 955					367 460	75 000	128 500
Durée de l'autorisation	18 mois					18 mois	attribution	18 mois
Date du Directoire, C.A. ou AG ayant attribué	05/06/14	01/06/15	01/06/15	30/07/15	30/09/15	13/06/16	22/06/16	TOTAL
Nombre total d'options attribuées	132 671	5 000	10 000	206 000	38 000	75 000	128 500	595 171
dont attribuées aux mandataires sociaux	93 426	0	0	120 000	0	58 500	29 000	
dont attribuées aux 10 premiers salaires non mandataires	39 245	10 000	5 000	86 000	38 000	16 500	54 500	
Points de départs d'exercice	05/06/2014	02/02/2015	18/03/2015	30/07/2015	30/09/2015	13/06/2016	22/06/2016	
Durée de validité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Prix d'exercice	8,07 €	8,07 €	8,07 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €	
Exercés ou acquis au 31.12.2020	0	0	0	0	0	0	0	0
Caducs	-35 591	-15 000	0	-89 000	-25 000	0	-52 500	-217 091
Valides au 31.12.2020	97 080	-10 000	10 000	117 000	13 000	75 000	76 000	378 080
Nombre d'actions potentielles	97 080	-10 000	10 000	117 000	13 000	75 000	76 000	378 080

- **Options de souscription d'actions au 31 décembre 2020**

Assemblée générale	11/04/18			24/05/19	
Nature des instruments autorisés	OSA			OSA	
Quantité totale autorisée	350 000			350 000	
Durée de l'autorisation	38 mois			38 mois	
Date du Directoire, C.A. ou AG ayant attribué	11/04/18	13/06/18	23/05/19	01/07/19	TOTAL
Nombre total d'options attribuées	36 270	5 000	12 000	1 700	54 970
dont attribuées aux mandataires sociaux	36 270	0	0	0	
dont attribuées aux 10 premiers salaires non mandataires	0	5 000	12 000	1 700	
Points de départs d'exercice	11/04/2018	13/06/2018	23/05/2019	01/07/2019	
Durée de validité	10 ans	5 ans	10 ans	10 ans	
Prix d'exercice	14,00 €	14,00 €	3,77 €	3,77 €	
Exercées ou acquises au 31.12.2020	0	0	0	0	0
Caducs	0	-5 000	-10 800	-1 700	-17 500
Valides au 31.12.2020	36 270	0	1 200	0	37 470
Nombre d'actions potentielles	36 270	0	1 200	0	37 470

- Attribution d'actions gratuites au 31 décembre 2020

Assemblée générale		11/04/18		
Nature des instruments autorisés	AGA			
Quantité totale autorisée	100 000			
Durée de l'autorisation	38 mois			
Date du Directoire, C.A. ou AG ayant attribué	11/04/18	23/05/19	TOTAL	
Nombre total d'actions attribuées	25 415	20 700	46 115	
dont attribuées aux mandataires sociaux	9 620	0		
dont attribuées aux 10 premiers salaires non mandataires	15 795	20 700		
Points de départs d'exercice	11/04/2018	23/05/2019		
Durée de validité	10 ans	10 ans		
Exercées ou acquises au 31.12.2020	-25 415	-6 600	-32 015	
Caducs	0	-900	-900	
Valides au 31.12.2020	0	11 000	11 000	
Nombre d'actions potentielles	0	11 000	11 000	

4.7 PROVISIONS ET DEPRECIATION INSCRITES AU BILAN

	Provision début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provision fin d'exercice
Provision pour litiges	77	240	0	317
Provision pour pertes de change	2	0	-2	0
Provision pour restructuration	0	270		270
Autres provisions	0	120	0	120
TOTAL GENERAL	79	630	-2	707
Exploitation	77	360	0	437
Financières	2	0	-2	0
Exceptionnelles	0	270	0	270

Une provision de 77 k€ relative à un risque de pénalités concernant les charges sociales a été constatée en 2017. Le litige est toujours en cours. Une provision complémentaire pour litiges salariés a été comptabilisée au 31 décembre 2020 pour 240 k€.

270 k€ sont provisionnés dans le cadre du plan de restructuration initié en mars 2020 et 120 k€ sont provisionnés dans le cadre de la remise en état des locaux en prévision de la fin du bail en cours.

4.8 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'emprunt à taux zéro souscrit auprès de Bpifrance le 24 juin 2014 dans le cadre de l'aide à l'innovation arrivera à terme à la fin du 1er trimestre 2021. Cet emprunt, d'un montant nominal de 850 k€, est amortissable sur 5 ans et la première échéance de remboursement est intervenue le 06/01/2016. La dette résiduelle à fin 2020 s'élève à 42,5 k€.

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 11 avril 2018, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 7 000 k€, souscrit par la société Kreos, et dont le tirage s'effectue par tranches. La durée de remboursement est de 36 mois, et le taux d'intérêt contractuel de 11%. La tranche A a été émise le 1er mai 2018 pour un montant de 4 000 k€. Les tranches B et C, respectivement du même montant, ont été émises le 11 avril 2019 pour un montant total de 3 000 k€.

Cet emprunt est associé à l'émission de 70.000 BSA (bons de souscription d'actions) exerçables au prorata des tirages de la dette obligataire et attribués pour un montant de 1€ donnant accès à des actions ordinaires au prix d'exercice de 11€ par action.

Au 31 décembre 2020, aucun BSA n'a été exercé et le montant résiduel de l'emprunt est de 1 915 k€.

Voluntis a souscrit au cours du deuxième semestre un total de 5,0 M€ de Prêt Garanti par l'Etat français dont 4,0 M€ auprès de BNP Paribas, son partenaire historique et 1,0 M€ auprès du Crédit du Nord filiale du groupe Société Générale, qui rejoint à cette occasion le pool de banques partenaires de la Société.

Les PGE ont une durée initiale d'un an et sont intégralement remboursables à échéance. Le remboursement des montants dus peut cependant être étalé sur une période maximale de 5 ans, au choix de la Société. L'Etat français garantit 90% des montants dus. Ces prêts, qui sont non dilutifs pour les actionnaires, sont assortis d'un taux d'intérêt nul au titre de la première année.

La société a également obtenu en novembre 2020 un prêt innovation R&D de 1,0 M€ auprès de Bpifrance Financement afin de soutenir le programme de développement de sa plateforme Theraxium. Ce prêt d'un million d'euros à une durée de six ans et deux mois. Cette durée comprend une période de différé d'amortissement en capital de 14 mois suivie d'une période d'amortissement linéaire sur 5 ans, avec une première échéance trimestrielle payable le 31 mars 2022 et la dernière payable le 31 décembre 2026.

4.9 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Autres participations	1	0	1
Créances rattachées aux participations	1 217	125	1 092
Dépôts de garantie	215	0	215
Créances Diverses	81	81	0
Actions propres ou parts propres	117	117	0
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	793	793	0
Créances clients Groupe	125	125	0
Autres créances	1 532	1 532	0

Charges à répartir sur plusieurs exercices	12	12	0
Charges constatées d'avance	296	296	0
TOTAL	4 388	3 080	1 308

Etat des dettes	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Prêt à taux zéro Innovation	43	43	0
Sous-total avances conditionnées	43	43	0
Emprunts obligataires convertibles & intérêts courus non échus	1 916	1 694	221
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 001	1	6 000
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	982	982	0
Dettes fournisseurs Groupe	1 042	1 042	0
Dettes fiscales et sociales	2 102	2 061	0
Autres dettes	106	106	0
Produits constatés d'avance	1 295	1 070	225
Sous-total dettes	13 444	6 998	6 446
TOTAL	13 487	7 040	6 446

4.10 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Factures à établir	346
Factures à établir groupe	0
Avoir à recevoir	8
TOTAL	354

4.11 DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
Factures non parvenues	360
Factures non parvenues groupe	521
Provision congés payés	355
Provision RTT	26
Provision primes de vacances	28
Provisions rémunérations variables et primes	108
Ch. Sociales/provisions congés payés	177
Ch. Sociales/provisions RTT	13
Ch. Sociales/ primes de vacances	14
Ch. Sociales/ primes	54
Etat ; charges à payer	71
TOTAL	1 727

4.12 DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 295		
TOTAL	1 295	0	0

4.13 DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	296		
TOTAL	296	0	0

4.14 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Ecritures de bilan	31/12/2020	31/12/2019

<i>Participations</i>	1	1
<i>Créances rattachées à des participations</i>	1 217	2 103
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	125	163
<i>Provision participations</i>	-1	-1
<i>Provision pour risque de change</i>	0	0
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	-521	-1 467
<i>Ecart de conversion passif</i>	0	122

Les montants créditeurs sont signés négativement

Ecritures des comptes de résultat	31/12/2020	31/12/2019
<i>Produits d'exploitation</i>	92	171
<i>Reprise provision pour dépréciation des titres de participation</i>	237	0
<i>Reprise provision risque de change</i>	0	0
<i>Produits financiers sur avances</i>	33	36
<i>Provision pour dépréciation créances</i>		
<i>Charges d'exploitation</i>	-3 353	-5 431

4.15 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Chiffre d'affaires	France	Etranger	TOTAL
Licences	0	6 679	6 679
Prestations de services	128	1 678	1 806
Abonnements, Maintenance, Royalties	71	753	824
Intragroupe	0	92	92
TOTAL	199	9 203	9 402

4.16 DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles sont constituées des charges et provisions liées au plan de restructuration pour 710 k€.

4.17 VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	-6 937	0	-6 937

+ Résultat exceptionnel	-706	0	-706
+ crédit impôt recherche 2020	0	1 079	1 079
- charge d'impôts étrangers retenue à la source	0	-268	-268
- Participation des salariés	0	0	0
Résultat comptable	-7 643	811	-6 832

Crédit d'impôt recherche (CIR) :

La Société maintient ses efforts de recherche et développement. Le montant de CIR constaté au titre des dépenses de l'année 2020 est de 1 079 k€, contre 1 298 k€ en 2019.

4.18 TABLEAU DES FILLIALES ET PARTICIPATIONS

Voluntis établit des comptes consolidés. Les chiffres clés de sa filiale américaine Voluntis Inc. sont les suivants :

FILIALES & PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Capital	Réserve et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires	Résultat (du dernier exercice clos)	Dividende
				Brut En K€	Net En K€				
A. Renseignements détaillés concernant les participations (dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société)	En K€	En K€		En K€	En K€	En K€	En K€	En K€	En K€
1 - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)									
Voluntis Inc.	0,815	-578	100	0,815	0	1 217	3 730	319	0
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1 - Filiales non reprise en (A)									
a) Françaises									
b) Etrangères									
2 - Participations non reprises en (A)									

a) Françaises									
b) Etrangères									

Taux de change utilisé pour la conversion €/USD : Taux moyen : 1.1422 Taux de clôture : 1.2271

4.19 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés :

Une garantie à première demande a été octroyée au bailleur de l'établissement principal pour un montant de 209 k€. Cette garantie fait l'objet d'une contre-garantie au bénéfice de la banque émettrice sous la forme de garantie sur espèces à hauteur de 105k€.

Par ailleurs, en garantie des obligations Kreos, la Société a consenti à Kreos un nantissement sur certains de ses actifs (en particulier ses créances, comptes bancaires et droits de propriété intellectuelle).

Engagements reçus :

Voluntis a reçu 1,8 M€ de garantie par l'Etat pour la première tranche du prêt PGE de 2,0 M€ souscrit auprès de la BNP.

Engagements réciproques :

Néant.

4.20 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA FUTURE DETTE D'IMPOT

A la clôture, le montant des accroissements et allègements de la dette futur d'impôt s'analyse comme suit :

ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	31/12/2020
Ecart de conversion Passif	0
Ecart de conversion Actif	2
Impôts dus à l'étranger	268
Part des jetons de présence non déductible	123
TOTAL	393

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	31/12/2020
Ecart de conversion Passif	-123

Ecarts de conversion Actif	-33
Crédit Impôt Recherche	-1079
Reprise de provisions sur perte de change	-2
TOTAL	-1 237

<i>Amortissements réputés différés</i>	0
<i>Déficits indéfiniment reportables</i>	- 82 071
<i>Moins-values à long terme</i>	0

4.21 EFFECTIF MOYEN

L'effectif économique moyen (équivalent temps plein) est le suivant :

Personnel salarié par catégorie	2020	2019
Ingénieurs et cadres	72	90
Employés et techniciens	1	1
TOTAL	73	91

4.22 PARTIES LIEES

La Société n'a pas conclu de transactions significatives à des conditions anormales de marché avec des parties liées.

Le contrat de prêts à taux zéro pour l'innovation signé avec Bpifrance Financement en 2014 est considéré avoir été octroyé à la Société dans des conditions normales par rapport aux critères habituels d'attribution de ce type de financement par Bpifrance Financement.

4.23 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Au titre de l'exercice 2020, le montant des rémunérations brutes perçues par les organes d'administration et de direction de la Société (membres du Conseil d'administration et Direction générale) s'est élevé à 800 391 euros.

4.24 FORMATION

Le Droit individuel à la formation (DIF) a été institué par la loi du 4 mai 2004. A compter du 1^{er} janvier 2015, le compte professionnel de formation (CPF) se substitue au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014

devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020

RBB BUSINESS ADVISORS

133 bis, rue de l'Université
75007 Paris
S.A. au capital de € 150 000
414 202 341 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

➤ **Voluntis**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Voluntis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Voluntis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note 3.17.1 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés présente les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires sur les ventes de produits et services.

■ Frais de développement

La note 3.6.1 « Frais de Recherche et Développement » de l'annexe aux comptes consolidés expose le traitement comptable appliqué aux frais de recherche et développement, notamment le caractère immobilisable des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans ces notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 22 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

RBB BUSINESS ADVISORS

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Baptiste Bonnefoux

Jean-Christophe Pernet

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2020

RBB BUSINESS ADVISORS

133 bis, rue de l'Université
75007 Paris
S.A. au capital de € 150 000
414 202 341 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre



Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Voluntis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Voluntis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

La note 3.14 « Constatation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels présente les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires sur les ventes de produits et services.

Comptabilisation des frais de développement :

La note 3.1 « Frais de recherche et développement » de l'annexe aux comptes annuels expose le traitement comptable appliqué aux frais de recherche et développement, notamment le caractère immobilisable des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans ces notes 3.1 et 3.14 de l'annexe aux comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 22 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

RBB BUSINESS ADVISORS

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Baptiste Bonnefoux

Jean-Christophe Pernet